

# *Secrétariat*

*Activités du Secrétariat*  
*Partenariats pour la sécurité et la coopération*

## Conseillère principale pour les questions de parité des sexes

En 2005, l'OSCE a élargi son programme relatif aux questions de parité des sexes. Le Secrétariat a élaboré une stratégie d'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes afin de mettre en œuvre le Plan d'action 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes et a augmenté le nombre de ses agents travaillant sur ces questions. Des efforts continus ont également été faits pour renforcer les capacités du personnel dans ce domaine.

Afin de promouvoir la pratique de la parité des sexes et de l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes en tant qu'éléments essentiels de la sécurité globale, le Conseil ministériel a recadré le programme relatif aux questions de parité des sexes et adopté le *Plan d'action 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes*. Ce Plan instaure l'intégration d'un souci d'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités, politiques, programmes et projets de l'OSCE. Il prévoit en outre la mise en place d'un processus soucieux de cette égalité en matière de recrutement, d'environnement de travail, ainsi qu'au sein des structures. Pour mettre sur pied la stratégie interne pour ce processus, la Conseillère principale pour les questions de parité des sexes a organisé des ateliers avec les coordinateurs des questions de parité des sexes dans les missions ainsi qu'avec l'Unité du BIDDH pour la parité des sexes. Les coordinateurs des questions de parité des sexes, qui ont été nommés par les départements et les unités du Secrétariat, ont suivi une formation dispensée par la Conseillère principale sur les dispositions du Plan d'action et les bases de l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes. Des documents spécifiques adaptés aux besoins de chaque département ont été élaborés pour aider les coordinateurs à analyser leurs activités et structures respectives dans l'optique de l'intégration de l'aspect lié au sexe.

Le Plan d'action 2004 stipule que le Secrétariat et les institutions élaborent des plans de mise en œuvre comportant des mesures concrètes pour atteindre ses objectifs généraux. La Conseillère principale, secondée depuis le mois de septembre par un spécialiste des questions de parité des sexes, apporte son assistance aux structures concernées pour qu'elles se conforment à cette exigence. La Conseillère principale a élaboré et introduit un aperçu complet de la stratégie d'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes ainsi qu'un ensemble d'indicateurs pour en mesurer la mise en œuvre.

Deux séminaires organisés par des Etats participants avec l'appui de la Conseillère principale ont mis l'accent sur le fait que la parité des sexes était un élément indispensable de la sécurité globale. Le premier a porté sur la violence à l'égard des femmes, le second sur le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la gestion des crises. Ces deux thèmes ont

été par la suite abordés par le *Groupe de travail informel sur la parité des sexes et la lutte contre la traite des êtres humains*, composé de représentants des délégations auprès de l'OSCE. Ce forum a mis en relief le rôle futur de l'OSCE en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de promotion du rôle des femmes dans la prévention des conflits par le biais de l'élaboration de deux décisions du Conseil ministériel qui ont été adoptées à Ljubljana en décembre. La Conseillère principale et le spécialiste des questions de parité des sexes ont fourni une assistance non négligeable à ces travaux.

En mars, l'application du Programme d'action de Beijing adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995) a été soumise à examen et évaluée. La Conseillère principale a pris la parole au cours de la 49<sup>ème</sup> session de la *Commission de la condition de la femme des Nations Unies* lors de la réunion d'un comité de haut niveau sur le rôle des organisations internationales dans la promotion de la parité des sexes.

Dans le souci de promouvoir plus avant une culture de gestion et un cadre de travail professionnels et sensibles aux différences entre les sexes, la Conseillère principale a continué de superviser la mise en œuvre des règlements en la matière et a assisté les missions dans l'application de la politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination. Elle a également œuvré au renforcement de la coopération avec le *Réseau d'information sur les organisations et les institutions œuvrant dans le domaine des questions de parité hommes-femmes (ORIGIN)*, réseau de conseillers spécialistes de ces questions issus d'autres organisations et institutions. Ce groupe fournit une riche ressource d'expériences et de meilleures pratiques en matière d'intégration de politiques sensibles aux différences entre les sexes dans les structures des organisations, ce qui aide activement les coordinateurs des questions de parité des sexes au Secrétariat et dans les missions à mettre en œuvre le Plan d'action.

Pour sensibiliser à ce sujet et renforcer les capacités d'intégration des aspects liés au sexe dans les activités des opérations de terrain, l'Unité pour la parité des sexes a également continué d'assister la Section de la formation dans la mise en œuvre des stages de mise au courant à l'entrée en service destinés aux membres du personnel et des missions. En outre, l'Unité a également participé à plusieurs tables rondes thématiques pour s'assurer que tous les membres du personnel étaient informés des dispositions du Plan d'action 2004 et commençaient à s'impliquer dans le processus d'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes. Des modules spécifiques sur ce sujet et sur le rôle des femmes dans la prévention des conflits ont été élaborés et utilisés pour la formation du personnel de différentes missions.

## Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains

Appuyant la Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains, le Président en exercice et le Secrétaire général, l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains a une fonction de coordination entre les structures et institutions de l'OSCE qui s'occupent de la lutte contre la traite des êtres humains et met l'accent sur les activités suivantes : sensibilisation accrue à la traite des êtres humains et meilleure compréhension de cette dernière dans la région de l'OSCE ; politique, planification et campagnes de sensibilisation, en particulier dans le domaine des tendances émergentes de la traite des êtres humains et des approches efficaces de la lutte contre la traite ; et assistance directe aux Etats participants dans des domaines pratiques et techniques, à leur demande.

En 2005, l'Unité s'est employée à faire valoir la nécessité d'une approche de la lutte contre la traite axée sur les victimes, en particulier dans le domaine de la protection et de l'assistance qui leur sont fournies. Elle a également attiré l'attention sur les besoins particuliers des enfants victimes de la traite. Au mois de juillet, les Etats participants de l'OSCE ont approuvé l'*Addendum au Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains : prise en considération des besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance*.

Plus spécifiquement, l'Unité mène les activités suivantes :

**Sensibilisation accrue à la traite des êtres humains et meilleure compréhension de cette dernière dans la région de l'OSCE.** Dans le cadre de l'Alliance contre la traite des personnes, l'Unité a planifié et facilité les conférences et réunions d'experts de haut niveau ci-après :

- *Prendre position : assistance et protection efficaces pour les victimes de la traite*, en février ;
- *Lutte contre la traite des enfants*, en mars ;
- Consultation d'experts organisée par l'OSCE et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) consacrée à *l'élaboration d'un cadre juridique pour poursuivre en justice l'exploitation des personnes victimes de la traite*, en juillet ;
- *Traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail et de travail forcé ou en servitude : identification, prévention, poursuites pénales*, en novembre.

**Politique, planification et campagnes de sensibilisation.** Grâce à ses recherches et analyses en cours, l'Unité tient à jour des informations complètes sur les activités relatives à la lutte contre la traite dans la région de l'OSCE. Elle utilise ces informations pour sensibiliser davantage aux tendances émergentes et aux approches de la lutte contre la traite des êtres humains en :

- soutenant les activités de la Représentante spéciale visant à observer les activités de lutte contre la traite entreprises par les Etats participants dans le contexte des visites de pays ;
- coopérant avec le Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la traite des êtres humains ;
- conseillant les Etats de l'Union européenne sur le projet de plan d'action, en coopération avec la Représentante spéciale et l'Equipe d'experts chargée de la coordination de l'Alliance.

**Assistance et appui directs aux Etats participants.**

En coopération avec les structures concernées de l'OSCE, l'Unité a continué d'assister les Etats participants, à leur demande, pour s'acquitter des engagements énoncés dans le Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains dans les domaines suivants :

- élaboration de plans d'action nationaux ;
- création de mécanismes nationaux de coordination ;
- examen et réforme de la législation relative à la lutte contre la traite ; et
- promotion de l'élaboration de mécanismes nationaux d'orientation.

**Priorités pour 2006.** Travaillant étroitement avec la présidence belge en 2006 dans le cadre du mandat relatif à la lutte contre la criminalité organisée, l'Unité se concentrera sur les domaines suivants :

- sensibilisation accrue à toutes les formes de traite des êtres humains, en particulier à des fins d'exploitation de leur travail et de travail forcé ou en servitude, ainsi qu'à la traite des enfants ;
- promotion d'une approche multidimensionnelle de la lutte contre la traite des êtres humains, avec un accent particulier sur la protection des victimes et l'assistance à leur octroyer ;
- élaboration, et renforcement, des mécanismes nationaux de coordination ; et
- amélioration de la coordination des efforts de lutte contre la traite déployés au sein des structures et des institutions de l'OSCE et des organisations non gouvernementales concernées.

## Unité pour les questions stratégiques de police

L'Unité pour les questions stratégiques de police s'est fixée pour but d'améliorer la capacité des Etats participants à faire face à la menace que constituent les

activités criminelles et d'assister les Etats dans le maintien de l'état de droit. En 2005, elle a principalement mené ses activités au Kirghizistan, au Kazakh-

stan et en Géorgie. Elle a également lutté contre la traite des êtres humains en renforçant les capacités des services de détection et de répression à poursuivre les auteurs. Elle s'est attaquée aux crimes de haine et a développé un système de base de données afin de favoriser les meilleures pratiques en matière d'application de la loi.

Les troubles politiques qu'a connus le Kirghizistan en mars ont focalisé l'attention sur le Programme de l'OSCE d'assistance à la police dans ce pays. Lancé après que la *militsia* (police) kirghize a ouvert le feu sur cinq personnes au cours d'une manifestation mineure dans le district d'Aksy en mars 2002, le programme avait pour but de renforcer les capacités de la police à prévenir les conflits et à gérer les troubles publics, et a débouché sur la formation et l'équipement de deux unités spécialisées de gestion de l'ordre public à Bichkek et à Och.

Le premier véritable test du programme a eu lieu le 24 mars, lorsque de nombreux manifestants anti-gouvernementaux se sont massés à Bichkek à l'extérieur du Bureau du Président kirghiz, Askar Akaiev, exigeant la démission immédiate de celui-ci et de son Gouvernement. La réaction de la *militsia* a montré que le programme avait réussi à changer la culture policière. La *militsia* n'a pas voulu aller à l'encontre des pratiques policières professionnelles, généralement acceptées par les Etats démocratiques, pour défendre à tout prix le régime en place.

Le 7 avril, l'Unité a réagi à l'évolution de la situation en affectant au Centre de l'OSCE à Bichkek le premier de trois administrateurs chargés des questions de police. Le personnel de l'Unité a contribué au Plan général de travail de l'OSCE et a créé un programme intérimaire d'assistance à la police d'une durée d'un an qui s'est attaqué aux problèmes de sécurité les plus urgents du pays à court et moyen terme. Ce programme a permis à la *militsia* de faire en sorte que la période de transition politique se passe dans le calme et de maintenir l'ordre public pendant ce temps. Le programme a également aidé la Commission d'Etat pour la réforme de la police à « se recentrer » en élaborant un concept de réforme concret et détaillé.

Afin de continuer d'appuyer ce processus, trois conseillers internationaux de police ont été détachés pour travailler aux côtés du Ministre de l'intérieur à Bichkek et de responsables de la police à Djalalabad et Och. C'était la première fois que l'OSCE assignait directement un conseiller à un Ministre de l'intérieur (pour de plus amples informations à ce sujet veuillez-vous reporter à la page 24).

En collaboration avec le BIDDH, l'Unité a fourni à la *militsia* kazakhe des informations sur *les droits de l'homme et la police*. Cette activité a mené à la nomination temporaire d'un conseiller de police au Centre de l'OSCE à Almaty en septembre. Le Kazakhstan a également accueilli, du 8 au 10 novembre, le *premier Atelier régional de l'OSCE relatif aux enquêtes sur les crimes sexuels*. Des officiers de police venus de Russie, du Kirghizistan, du Turkménistan et du Kazakhstan ont pris part à cette formation.

D'ici mars 2006, l'Unité et la mission de l'OSCE en Géorgie auront mené à bien dans ce pays un *projet d'assistance à court terme* qui fournit une assistance immédiate dans les domaines suivants : police de proximité, formation de la police et mise au point d'un nouveau système de gestion des ressources humaines. En Arménie et en Azerbaïdjan, l'Unité a appuyé les opérations de terrain de l'OSCE dans la mise en place des composantes de leurs programmes respectifs d'assistance à la police consacrées à la formation.

En complément aux activités de l'OSCE portant sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'Unité a mis l'accent sur la collecte de preuves contre les auteurs de délits plutôt que de s'appuyer uniquement sur le témoignage des victimes. Une simulation en temps réel sur 12 jours, organisée à l'intention d'enquêteurs des services de police, de procureurs, de juges et de membre du personnel d'organisations non gouvernementales, s'est déroulée à Chisinau pour les informer sur les moyens de rassembler des preuves suffisantes, avec les ressources disponibles, afin d'entamer de façon satisfaisante des poursuites à l'encontre d'auteurs de délits sans avoir à s'en remettre au témoignage de témoins. Cette formation a déjà amélioré les techniques d'interrogatoire et accru la coopération dans le domaine de la justice pénale en Moldavie. Trois autres opérations de terrain de l'OSCE ont demandé à bénéficier de cette formation préventive au nom de leurs Etats hôtes respectifs.

En septembre, l'Unité a organisé à Vienne une réunion de deux jours à l'intention d'experts de police sur la lutte contre les crimes de haine et leur prévention. Cette réunion a rassemblé plus de 60 enquêteurs de police venus de 27 pays d'Europe et d'Asie Centrale, ainsi qu'un groupe d'experts réputés. L'atelier a fourni une précieuse occasion de partager les connaissances acquises dans le domaine des crimes de haine et a servi de vitrine aux activités du Programme du BIDDH sur la formation aux crimes de haine des agents de la force publique.

Pendant l'année 2005, l'Unité a conçu et utilisé à titre expérimental un modèle pilote du *Système d'information policière en ligne de l'OSCE (POLIS)*. Ces trois bases de données regroupent tous les aspects des questions policières contemporaines, des enseignements tirés et des bonnes pratiques suivies par l'OSCE. POLIS permet aux agents du maintien de l'ordre et aux spécialistes des questions de police d'avoir accès aux informations dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent. Les enseignements tirés et les meilleures pratiques sont non seulement disponibles, mais elles sont également accessibles de telle sorte que les agents en service les utiliseront effectivement.

[www.osce.org/policing](http://www.osce.org/policing)

## Unité d'action contre le terrorisme

L'Unité d'action contre le terrorisme sert de point de contact pour la coordination de la lutte contre le terrorisme et des activités de l'OSCE en la matière. Créée en 2002, elle travaille étroitement avec le Comité de l'ONU contre le terrorisme (CCT) et sa Direction exécutive, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'autres partenaires internationaux.

L'Unité collabore avec le *Groupe informel des Amis de la Présidence sur la lutte contre le terrorisme*, qui est devenu un excellent moyen d'interaction entre le Secrétariat et les Etats participants, ainsi qu'une enceinte de première importance pour examiner la mise en œuvre des engagements pris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et définir la riposte de l'OSCE aux menaces terroristes émergentes.

L'appui à la ratification et à la mise en œuvre des 12 instruments de l'ONU relatifs à la lutte contre le terrorisme demeure une fonction centrale de l'Unité. Son partenariat avec l'ONU et le BIDDH dans le cadre de l'organisation d'ateliers et de consultations bilatérales a contribué à une augmentation de quatre points de pourcentage du taux de ratification dans la région, le faisant passer à 92 pour cent.

Une autre fonction centrale de l'Unité est de fournir aux Etats participants de l'OSCE une assistance dans le domaine du renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme. Elle a organisé en 2005 quatre importants ateliers d'experts à l'échelle de la région de l'OSCE sur les thèmes suivants :

- la *sécurité des conteneurs*, financé par les Etats-Unis, la Slovénie et la Suède ;
- le *renforcement de la coopération juridique en matière pénale, se rapportant en particulier au terrorisme*, financé par l'Allemagne, les Etats-Unis, le Liechtenstein et la Suède ;
- les *attentats-suicide*, financé par les Etats-Unis ; et
- la *lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes*, financé sur le budget unifié de l'OSCE.

Des représentants de presque tous les Etats participants et Etats partenaires, ainsi que des organisations internationales concernées, y ont participé. Des actions de suivi ont été lancées, notamment des ateliers

nationaux de formation et une coopération plus étroite avec les organisations internationales spécialisées.

Poursuivant ses efforts pour renforcer la sécurité des documents de voyage dans la région de l'OSCE, l'Unité a organisé une nouvelle série d'ateliers sur les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour le traitement et la délivrance des passeports, dont un atelier pour l'Europe du Sud-Est organisé à Sofia et financé par les Etats-Unis, et un autre pour l'Asie Centrale à Almaty (Kazakhstan). Ces ateliers ont pour objet d'assister les Etats participants dans la mise en œuvre de leur engagement d'empêcher le mouvement de groupes ou d'individus terroristes grâce à un contrôle efficace des frontières et au contrôle de la délivrance des pièces d'identité et des documents de voyage.

Pour favoriser l'échange en temps voulu d'informations entre spécialistes de la lutte contre le terrorisme, l'Unité gère un réseau contre-terrorisme, qui est un réseau en ligne conçu pour faciliter le flux d'informations entre les Etats participants, les responsables de la lutte antiterroriste dans les capitales des Etats et l'Unité elle-même. Celle-ci publie également un bulletin mensuel sous forme électronique, qui fournit des informations pratiques relatives à la formation et au renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme.

Afin d'éviter le chevauchement d'activités, l'Unité tient à jour un inventaire de tous les programmes régionaux, qu'ils soient de l'OSCE ou non, dans le domaine de la lutte antiterroriste, de la sécurité des frontières et de l'application de la loi. L'Unité fournit cette information aux planificateurs des programmes de l'OSCE et organise des ateliers pour les informer sur les activités relatives à la lutte contre le terrorisme dans la région.

L'Unité dispose d'un site Web contenant des informations sur les programmes et activités antiterroristes actuellement menées par l'OSCE, ainsi que des liens vers les organisations et partenaires clés dans ce domaine.

[www.osce.org/atu](http://www.osce.org/atu)

## Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

La gamme des activités relatives à la dimension économique et environnementale de l'OSCE a continué de s'étendre en 2005, particulièrement en ce qui concerne les activités environnementales, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre la corruption et la traite des êtres humains. Cette hausse de l'activité est fondée sur le *Document stratégique 2003 pour la dimension*

*économique et environnementale de l'OSCE*, les priorités retenues par la présidence slovène, le treizième Forum économique, ainsi que le suivi des précédentes réunions du Forum.

**Forums économiques.** Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a examiné les recommandations faites lors du

treizième Forum économique, qui a eu lieu en mai 2005, sur le thème *Tendances démographiques, migrations et intégration des personnes appartenant aux minorités nationales : assurer la sécurité et le développement durable dans l'espace de l'OSCE* et a proposé des mesures de suivi concrètes dans les trois domaines choisis, par exemple en élaborant un manuel sur l'instauration de politiques efficaces en matière de migration de la main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations.

En coordination avec la présidence belge de 2006, les préparatifs ont débuté pour le quatorzième Forum économique, qui portera sur *Les transports dans l'espace de l'OSCE : réseaux de transport sûrs et développement des transports pour renforcer la coopération et la stabilité économiques régionales*. La première partie du Forum s'est tenue à Vienne les 23 et 24 janvier ; la deuxième se déroulera à Prague du 22 au 24 mai 2006. La première conférence préparatoire du quatorzième Forum économique a eu lieu à Douchanbé (Tadjikistan), les 7 et 8 novembre.

### **Activités environnementales**

**Progrès dans le cadre de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité.** L'Initiative pour l'environnement et la sécurité a poursuivi la mise en œuvre de son programme de travail pour l'Europe du Sud-Est, le Caucase du Sud et l'Asie centrale. L'examen approfondi de la situation environnementale de la vallée de Ferghana a été mené à bien et a donné lieu à un rapport d'évaluation. (De plus amples informations sur l'initiative peuvent être obtenues sur le site [www.envsec.org](http://www.envsec.org)).

**Élimination de déchets dangereux et de composants de propergols.** Un atelier technique conjoint OSCE-OTAN a été organisé à Kiev du 6 au 8 juillet au sujet de l'élimination de composants de propergols. En coordination avec l'OTAN, plusieurs missions d'évaluation des besoins ont suivi en Ukraine, en Azerbaïdjan et au Kazakhstan. En Arménie, le projet d'élimination de mélange s'est poursuivi (pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez vous reporter à la page 13).

**Sensibilisation.** Le Bureau du Coordonnateur a appuyé la mise en place de centres d'information sur l'environnement (centres Aarhus). En 2005, des centres ont vu le jour à Erevan, Bakou, Douchanbé, Och (Kirghizistan) et Khoudjand (Tadjikistan). Des projets d'ouverture d'autres centres sont en cours à Ganja (Azerbaïdjan), à Tbilissi et en Ossétie du Sud (Géorgie), à Bichkek, à Tachkent et à Minsk. Un programme de sensibilisation à l'environnement (le *Green Pack*) est en cours en Azerbaïdjan et en Biélorussie.

**Projets de gestion de l'eau.** Le Bureau du Coordonnateur et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) ont continué d'apporter leur soutien à un projet visant à faciliter l'obtention d'un accord entre les deux Etats riverains du Dniestr, à savoir l'Ukraine et la Moldavie (y compris la région transnistrienne), sur les moyens de renforcer la coopération pour une gestion intégrée des ressource

ces en eau dans le bassin du Dniestr. D'autres activités concernant la surveillance des eaux se sont poursuivies sur les rivières Tchou et Talas entre le Kazakhstan et le Kirghizistan et sur la rivière Sava entre la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro.

**Activités économiques.** Œuvrant en étroite coopération avec les opérations de terrain de l'OSCE, le Bureau du Coordonnateur s'est employé à promouvoir le développement de la bonne gouvernance, des débouchés économiques et de l'entrepreneuriat dans la région de l'OSCE. Il a dans ce contexte fourni une assistance à l'élaboration de projets et un financement extrabudgétaire pour appuyer la formation technique à l'intention des petites et moyennes entreprises, des séminaires de formation à la création d'entreprises à destination des jeunes, des femmes et autres groupes vulnérables, ainsi que des stages d'été à vocation économique pour les jeunes.

**Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.** Dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment de l'argent, le Bureau et l'ONUDC ont continué d'appuyer les Etats participants dans leur lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en particulier par le biais d'une conférence de haut niveau sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui s'est déroulée à Vienne du 9 au 11 novembre, d'un atelier pour les superviseurs du secteur financier qui a eu lieu à Vienne en juin, et de plusieurs ateliers nationaux. La coopération s'est également poursuivie dans le domaine de la mise en place ou du soutien d'unités de renseignement financier en Arménie, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Roumanie et en Ouzbékistan. Une unité de renseignement financier est un service national centralisé responsable de la réception, de l'analyse et de la diffusion aux autorités compétentes des informations financières concernant de présumés produits du crime et un éventuel financement du terrorisme, dans le but de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

**Programme de lutte contre la traite.** Le Programme de lutte contre la traite du Bureau du Coordonnateur relatif à la coopération du secteur public et du secteur privé en matière de prévention de la traite des êtres humains a été mis en œuvre conformément au Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains de façon à se concentrer sur les causes économiques profondes de la traite et le facteur de la demande en la matière ainsi que pour mobiliser le secteur privé dans des activités de lutte contre la traite. Ce programme est un programme d'ensemble sur trois ans qui consiste en 13 projets mis en œuvre dans huit Etats participants de l'OSCE, parmi lesquels un projet en Ukraine visant à l'autonomisation des orphelins (voir l'encadré page 16 pour plus d'informations à ce sujet). Les autres activités menées en 2005 comportaient un projet de coopération du secteur public et du secteur privé pour l'autonomisation économique des victimes potentielles de la traite grâce à la formation professionnelle en Roumanie, en coopération avec la *Youth Career Initiative* de l'*International Business Leaders Forum*, et un projet de formation à l'intention de femmes entrepreneurs et de concours de

plans d'entreprise en Azerbaïdjan.

**Education.** Le Bureau a continué d'appuyer l'initiative pluriannuelle de la fondation Eurasia Réseau de recherche appliquée en Asie centrale. Son objectif est

de renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans le domaine de la recherche économique appliquée entre les universités régionales et les établissements de recherche en Asie centrale.

## **Rapport du Directeur du Centre de prévention des conflits**

« En 2005, le CPC a continué de jouer un rôle primordial en matière de promotion de la coordination entre les diverses structures opérationnelles de l'OSCE. Les chefs des opérations de terrain, des institutions et des unités thématiques du Secrétariat travaillent désormais de plus en plus ensemble pour soutenir la mise en œuvre des programmes thématiques et régionaux visant à accroître davantage la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE. »

M. l'Ambassadeur Lamberto Zannier  
Directeur du Centre de prévention des conflits

Le Centre de prévention des conflits (CPC) coordonne les activités des opérations de terrain de l'OSCE et leur fournit une assistance pour mener à bien leur mandat. Le CPC est également le point de contact au Secrétariat pour ce qui est du renforcement du rôle de l'OSCE dans la dimension politico-militaire. Plus particulièrement, le CPC est responsable du soutien à la présidence, au Secrétaire général et aux organes décisionnels en ce qui concerne la mise en œuvre des tâches de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit.

Le CPC se compose :

- de la Section des programmes de mission, qui sert de point central de coordination et de liaison avec les opérations de terrain de l'OSCE ;
- de la Cellule de coordination des projets, qui fournit un appui aux opérations de terrain en matière de conception, de réalisation et d'évaluation des projets extrabudgétaires ;
- de l'Unité des opérations, qui planifie les opérations futures et repère les zones de crise potentielle en jouant un rôle d'alerte précoce et d'analyse, et qui est le point de contact pour les questions de sécurité et de gestion des frontières ;
- du Centre de situation et de communications, qui surveille l'évolution de la situation dans les régions de l'OSCE et fait office de cellule de crise en cas d'urgence ;
- de l'Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui fournit des conseils et des avis d'experts portant sur la dimension politico-militaire de la sécurité.

**Section des programmes de mission.** La Section des programmes de mission se compose de quatre cellules régionales pour l'Europe du Sud-Est, l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale. Les administrateurs des programmes de mission responsables de ces régions fournissent un appui et des avis aux opérations de terrain sur des questions programmatiques ainsi que sur des questions de politique générale et de

gestion, y compris au niveau budgétaire. Ils transmettent également à la présidence et analysent avec elle les signaux d'alerte précoce émis sur le terrain et donnent des avis sur les suites les plus appropriées à donner. Parallèlement, ils participent à la préparation des visites sur le terrain du Président en exercice, du Secrétaire général et d'autres responsables de l'OSCE. Ils coordonnent l'élaboration des dossiers des visites du Président en exercice sur le fond, donnent des conseils en matière de stratégie, élaborent les rapports de visite et en assurent le suivi.

En 2005, la **Cellule Europe du Sud-Est** a activement appuyé la présidence en exercice pour ce qui est de la coordination des activités des six opérations de terrain de l'OSCE dans la région. L'Organisation restait ainsi non seulement effectivement engagée en Europe du Sud-Est, ce qui était l'une des principales priorités de la présidence slovène, mais contribuait également de façon significative à consolider les progrès réalisés de manière générale depuis que l'OSCE s'est impliquée dans la région.

La cellule a continué de coordonner les activités conjointes des opérations de terrain de l'OSCE et de la présidence portant sur la planification et l'organisation de deux réunions de suivi dans le cadre du processus facilité par l'OSCE visant à renforcer la coopération interétatique dans les procès pour crimes de guerre lancé en novembre 2004 à Palic (Serbie). L'une des réunions d'experts a eu lieu à Brijuni (Croatie) en juin, une autre à Mostar (Bosnie-Herzégovine), en octobre 2005. La réunion de Brijuni a été précédée par une conférence ministérielle trilatérale. L'échange de vues constructif qui a eu lieu à cette occasion a donné un nouvel élan aux travaux conjoints des experts, les ministres ayant exprimé leur soutien sans réserve aux activités menées dans le cadre de ce processus. L'OSCE est prête à faciliter encore les débats au niveau politique à l'appui des travaux réalisés au niveau des experts.

La cellule a accordé une attention particulière à la question du Kosovo et a participé à l'élaboration d'une politique cohérente et exhaustive devant orienter les futures activités de l'OSCE au Kosovo / Serbie-Monténégro, en collaboration étroite avec ses partenaires pour la coopération.

La **Cellule Europe orientale** a renforcé son appui général à ses opérations de terrain dans cette zone, la région ayant davantage retenu l'attention des différentes structures de l'OSCE. Les changements notables ont été la nomination de deux nouveaux chefs d'opérations de terrain, l'un au Bureau de l'OSCE à Minsk, l'autre étant le nouveau Coordonateur des

projets de l'OSCE en Ukraine, nommé suite au décès de l'Ambassadeur David Nicholas.

La cellule a également apporté un appui à la présidence dans le cadre du suivi de la situation en Transnistrie pour renforcer les efforts de négociation en vue d'un règlement pacifique des conflits en cours. La reprise du processus de négociations concernant la Transnistrie et le *plan louchtchenko* ont donné un nouvel élan au processus. La cellule a continué d'assister le Bureau du Coordonateur des projets en Ukraine pour qu'il puisse répondre à la demande accrue de projets de la part des autorités de l'Etat.

La **Cellule Caucase** s'est concentrée en 2005 sur la fourniture d'une assistance aux activités des opérations de terrain dans la région, en particulier celles liées à la résolution des conflits en cours. Par exemple, elle a apporté son appui aux coprésidents du Groupe de Minsk et au Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie pendant les préparatifs et au cours d'une visite d'établissement des faits dans les territoires occupés autour du Haut-Karabakh. Au début de l'année, elle a aussi assisté la Mission en Géorgie dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans pour mettre un terme à son opération d'observation des frontières et a participé à l'étude des besoins pour l'élaboration d'un programme d'assistance à la formation des gardes frontière géorgiens. Enfin, elle a fait office d'agent de liaison entre le Secrétariat de l'OSCE, la mission internationale d'observation des élections et le Bureau de l'OSCE à Bakou au cours des élections législatives de novembre en Azerbaïdjan.

A la suite de l'évolution politique dynamique dans la région, la **Cellule Asie centrale** a pris une part active à la préparation des visites de haut niveau du Président en exercice, du Secrétaire général et du Représentant personnel du Président en exercice dans les pays de la région. Au mois d'avril, le CPC a aidé la présidence à réagir rapidement et efficacement face à la détérioration de la situation au Kirghizistan. Le Directeur du CPC a collaboré avec le Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale afin de faciliter un processus de dialogue et de négociations politiques et pour recenser, avec les autorités kirghizes, les principaux domaines d'assistance de l'OSCE. Leur visite à Bichkek a débouché sur l'élaboration d'un plan de travail concret qui dresse la liste des principales priorités de la présence de l'OSCE au Kirghizistan à court et à long terme, et qui comporte également une liste de projets individuels. Les activités recensées dans ce plan sont liées aux préparatifs des élections présidentielles du 10 juillet et à l'appui aux forces de l'ordre. (pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous reporter à la page 24)

**Cellule de coordination des projets.** Les opérations de terrain de l'OSCE mettent en œuvre de plus en plus de projets de grande ampleur et complexes, financés tant au moyen de ressources extrabudgétaires que budgétaires. En coopération étroite avec la Section des programmes de mission, la Cellule de coordination des projets coordonne les activités des opérations de terrain financées par des contributions extra-

budgétaires avec celles mises en œuvre par les institutions et le Secrétariat. La cellule est un intermédiaire efficace pour partager les opinions et les compétences techniques entre les opérations de terrain, les institutions et le Secrétariat. En 2005, la cellule a coordonné l'évaluation de 115 projets extrabudgétaires conçus par les opérations de terrain, pour une valeur totale supérieure à 31,2 millions d'euros.

La cellule prête également son concours aux gestionnaires de projets des opérations de terrain en matière de planification, d'élaboration et d'évaluation de leurs projets et programmes. Sur la base d'un manuel de référence élaboré en 2003 avec le Département des ressources humaines, la cellule a activement poursuivi la mise à jour et la diffusion d'outils de gestion de projets en tant qu'approche consolidée de la gestion des projets. Conformément au *Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, la cellule a commencé à veiller à ce que les aspects liés au sexe soient pris en compte dans l'élaboration et la planification des projets des opérations de terrain.

#### **Planification opérationnelle, liaison et analyse.**

L'Unité de planification des opérations a continué d'être un outil majeur de soutien à la présidence et aux Etats participants en matière de planification opérationnelle. Des réunions d'information ainsi que des exposés ont été proposés aux représentants et aux visiteurs de haut rang des Etats participants, et la petite équipe d'analystes a fourni une assistance au Secrétaire général, à la présidence et aux délégations des Etats participants sous la forme de documents d'information, d'analyses et pour la rédaction de discours. Elle a joué un rôle majeur en matière d'assistance à la présidence pour la préparation, la tenue et le suivi de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, qui s'est déroulée en juin. Les débats au cours des quatre séances de la Conférence ont abouti à un fructueux échange de vues et d'informations sur les principales questions actuelles de sécurité, en particulier la lutte contre le terrorisme, la sécurité et la gestion des frontières et la sécurité globale, ainsi qu'à des idées pour mettre en place des stratégies et définir les priorités pour l'année à venir.

Dans le but de développer et d'améliorer les liens opérationnels avec les organisations partenaires, l'Unité a participé à l'exercice de gestion des crises organisé par l'OTAN en janvier et au premier exercice UE-ONU de coopération dans la gestion des crises tant civiles que militaires, en avril. L'Unité a également participé à une série d'activités à Londres et à Genève, où des recommandations ont été formulées en prévision de la sixième Réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales qui s'est déroulée à New York en juillet. L'Unité a partagé activement leçons apprises, évaluations de la situation et informations sur les activités de terrain en cours lors de réunions tenues régulièrement au niveau exécutif avec les organisations partenaires.

**Sécurité et gestion des frontières.** L'équipe d'experts établie au sein de l'Unité des opérations pour s'occuper de questions relatives à la gestion et à la sécurité des frontières a mis en chantier la deuxième phase du *Programme OSCE de coopération*



*transfrontière en Europe du Sud-Est.* Cette phase du programme d'une durée de deux ans a consisté en une série de cinq ateliers, dont quatre dans le cadre du programme proprement dit et un dans celui d'un consortium du *Programme d'assistance communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation* (CARDS). Ce consortium s'est employé à promouvoir la mise en œuvre au niveau opérationnel d'un certain nombre d'accords transfrontaliers concernant les frontières terrestres et maritimes et la coopération inter-organisations ainsi que des mesures visant à limiter l'immigration illégale. Dès que la deuxième phase du programme aura été achevée, le Centre de prévention des conflits évaluera la pertinence, l'efficacité et la viabilité de ce programme pour en tirer des enseignements qui pourraient être appliqués dans d'autres régions de l'OSCE.

En réponse à des demandes d'Etats participants, l'équipe a effectué des visites d'évaluation en Asie centrale, en Géorgie et en Biélorussie en vue de fournir à ces pays une assistance technique pour l'amélioration de la gestion et de la sécurité des frontières.

L'Unité des opérations a également prêté son concours au *Groupe de travail informel sur un concept de l'OSCE en matière de sécurité et de gestion des frontières* pour l'élaboration du Concept qui a été adopté lors de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Ljubljana en décembre.

**Centre de situation/communications.** Le Centre de situation/communications (Sit Room) offre ses services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'OSCE. L'équipe des agents de permanence sert de point central de contact pour l'Organisation, en particulier en dehors des horaires normaux de travail. Parmi ses nombreux services, le Sit Room suit en permanence la couverture des événements importants dans les médias, assure la diffusion d'informations lors des périodes de crise et appuie l'évacuation sanitaire des membres du personnel en détresse. Par sa surveillance continue des médias, le Sit Room a une fonction d'alerte précoce auprès du Secrétaire général. En 2005, le personnel du Sit Room a participé à des réunions avec des représentants de centres de situation d'autres organisations internationales à New York et à Bruxelles pour instaurer un meilleur échange d'informations.

**Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité.** L'Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) fournit un appui et ses compétences techniques à la Troïka du FCS et aux délégations auprès de l'OSCE en présentant des rapports trimestriels et mensuels détaillés sur la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité par les Etats participants. En 2005, elle a joué un rôle déterminant en assistant la présidence dans les préparatifs, la conduite et le suivi de la *Réunion annuelle d'évaluation de l'application* en mars et de la deuxième *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* en juin.

Cette année, l'Unité a fourni un appui aux Etats participants sous la forme de neuf visites d'évaluation et

dans le cadre de l'élaboration de projets sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), les munitions conventionnelles et les composants de propergols (*Mélange*). Parmi ces activités, on peut notamment citer les exemples suivants : la mise en œuvre réussie de projets au Tadjikistan ; l'élaboration de plans de projets sur les ALPC en Biélorussie et sur les munitions dangereuses en Ukraine et au Kazakhstan ; et l'évaluation du problème du *Mélange* dans un certain nombre d'Etats de l'OSCE. Ces activités se sont déroulées en étroite coopération avec les opérations de terrain de l'OSCE. L'Unité leur fournit des avis d'experts sur les questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets (pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous reporter à la page 13).

L'Unité a contribué activement à la *Réunion biennale des Etats chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, tenue à New York du 11 au 15 juillet. Avec l'appui des délégations des Etats participants auprès du FCS, l'Unité a organisé et animé une *réunion parallèle consacrée aux activités de l'OSCE visant à assister les Etats participants dans des domaines liés aux ALPC*. Elle a également participé, au cours de la période précédant la Réunion biennale des Etats de 2005, à un certain nombre d'activités préparatoires, en particulier des conférences à Pékin (région asiatique, y compris les républiques d'Asie centrale), Alger (Ligue des Etats arabes) et Prague (sur le contrôle parlementaire des forces armées dans les pays de la CEI), ainsi qu'à l'appui des partenaires de l'OSCE pour la coopération.

L'Unité a également renforcé la coordination avec l'OTAN en ce qui concerne la mise en œuvre d'un certain nombre de projets. Dans le souci d'accroître l'efficacité des visites d'évaluation, elle a organisé un atelier au Kazakhstan, les 1er et 2 juin, au cours duquel ont été examinés les problèmes liés à la sécurité des stocks et à la destruction des armes légères et de petit calibre et des munitions conventionnelles. L'*Atelier technique conjoint OSCE-OTAN sur les composants de propergols (Mélange)* tenu du 6 au 8 juillet en Ukraine a permis d'identifier des approches possibles pour remédier à ce problème.

La mise à niveau du réseau de communications de l'OSCE, qui permet des communications directes entre les capitales des Etats participants pour l'échange d'informations militaires, s'est poursuivie en 2005. Un nouveau système d'exploitation et une architecture réseau simplifiée ont renforcé son efficacité, sa fiabilité et sa sécurité. La Cellule « Réseau de communications » de l'Unité gère le réseau et préside le Groupe des communications de l'OSCE par l'intermédiaire duquel les délégations font leurs suggestions et exercent un contrôle. Grâce aux améliorations techniques apportées au réseau, il est plus facile et moins coûteux pour tous les Etats participants de s'acquitter de leur obligation de notification dans le cadre de la dimension politico-militaire.

[www.osce.org/cpc](http://www.osce.org/cpc)

## Département des ressources humaines

Avec la mise en œuvre, en janvier, des modules « Registre du personnel » et « Répartition des tâches » de l'Agenda pour la gestion intégrée des ressources (IRMA) dans toutes les institutions et les opérations de terrain de l'Organisation, le Département des ressources humaines du Secrétariat de l'OSCE a mené à bien le lancement du nouveau système de gestion des ressources humaines. Cela signifie que toutes les principales fonctionnalités relatives aux ressources humaines, y compris le recrutement, la formation et l'administration des traitements et des prestations, ont été rationalisées et intégrées sur une seule plateforme. Cela facilite l'établissement de rapports et le contrôle de la gestion. La convivialité et la fonctionnalité du système doivent cependant être encore améliorées. Depuis l'introduction d'IRMA, le Département a fourni une formation et un appui continus en la matière aux institutions et aux opérations de terrain.

Du fait de l'approbation tardive du budget et du tableau d'effectifs de 2005, le Département n'a pas été en mesure d'annoncer les nouvelles vacances de poste au cours du premier trimestre de l'année. Toutefois, de nouvelles procédures améliorées qui ont réduit le temps nécessaire pour sélectionner et recruter du personnel ont contribué à compenser l'impact négatif provoqué. Le Département a émis 99 avis de vacance pour des postes contractuels auxquels 8 878 candidats ont répondu. Durant l'année, 88 jurys d'entretien se sont réunis et quelque 440 candidats ont été invités à un entretien. Le Département a analysé 2 700 candidatures à des postes à pourvoir par détachement, ce qui a donné lieu au déploiement d'un total de 278 candidats dans les opérations de terrain et les institutions.

La Section du personnel a prêté son concours aux opérations de terrain et aux institutions dans tous les domaines de la gestion des ressources humaines, mais essentiellement en ce qui concerne les orientations politiques et l'application correcte et cohérente du Statut et du Règlement du personnel. Les consultations avec le Groupe consultatif de gestion et finances sur la modification d'un certain nombre de dispositions du Statut et du Règlement du personnel commencées en 2004 se sont poursuivies et il en est résulté un certain nombre de changements qui ont été approuvés en mars, en juillet et en septembre. Ces changements, qui portent essentiellement sur des questions relatives à la sécurité sociale, ont également inclus un accord en vertu duquel les contributions faites par des membres individuels du personnel pouvaient être transférées de la Caisse des pensions de l'ONU au Fonds de prévoyance de l'OSCE, et l'application d'une nouvelle disposition de l'assurance maladie en cas d'incapacité temporaire, qui offre de meilleures conditions et une meilleure protection pour le personnel de l'OSCE et l'Organisation.

La Section de la formation s'emploie à assurer une intégration sans heurts et efficace du nouveau personnel à l'OSCE. En 2005, plus de 300 agents de

l'OSCE nouvellement recrutés ont pris part à l'un des 19 programmes « GO » d'orientation générale organisés au Secrétariat avant leur arrivée dans les institutions et les opérations de terrain. La Section de la formation gère directement les besoins du Secrétariat en la matière. Elle a organisé 28 séminaires sur des thèmes appropriés pour quelque 220 membres du personnel. Conformément à la stratégie de l'OSCE en matière de formation, elle a soutenu davantage les activités de formation menées dans les Etats participants en préalable à l'envoi dans les missions. La Section s'attend à ce que la demande pour ce type d'appui se maintienne à l'avenir, en particulier dans des domaines spécialisés comme l'observation des élections. En octobre a eu lieu à Vienne la deuxième réunion de l'OSCE sur la formation et le recrutement avec la participation de plus de 60 experts en formation et en recrutement venus des capitales ainsi que de représentants du Secrétariat, des institutions et des opérations de terrain.

### **Département de l'administration et des finances.**

Le Département de l'administration et des finances est chargé au sein de l'OSCE des services et de l'appui dans les domaines de la gestion, des finances et de l'administration. Il englobe les services de conférence, le service des finances, l'appui aux missions, les technologies de l'information et des communications, la gestion centrale des archives et des documents et le Bureau de Prague.

**IRMA et réformes managériales.** Le Département de l'administration et des finances a été en première ligne dans le cadre des réformes de l'administration de l'OSCE. Ces réformes, amorcées en 2001 pour répondre à la croissance rapide de l'OSCE, visaient à améliorer la capacité de l'Organisation à transformer rapidement et avec souplesse des décisions politiques en opérations concrètes, tout en améliorant l'efficacité sur le plan des coûts, la transparence et la responsabilité à l'égard des Etats participants.

Le *processus du budget unifié* - outil essentiel pour permettre au Conseil permanent d'orienter les activités de l'OSCE - est au cœur des réformes. Après approbation par le Conseil permanent du principe de la budgétisation par programme, le Département de l'administration et des finances en a amélioré la structure en liant clairement objectifs de programme et ressources de programme.

En 2005, les réformes administratives ont atteint un stade décisif et les activités opérationnelles de l'OSCE sont désormais gérées au moyen d'un système de gestion informatisé moderne et intégré appelé *IRMA* (système intégré de gestion des ressources). Le système IRMA repose sur l'affectation d'attributions, de pouvoirs d'approbation et de lignes de responsabilités précis. En conséquence, le cadre réglementaire a été remanié pour refléter les exigences opérationnelles rationalisées et les processus de travail simplifiés.

Le cadre réglementaire comprend à présent 29 instructions : 12 instructions financières et administra-

tives provisoires et 17 instructions au personnel. Les cinq instructions les plus récentes ont été émises en 2005 et concernaient le budget unifié, l'administration des archives et des documents, l'administration des locaux, l'administration des voyages en mission et la politique relative à l'utilisation des ressources informatiques.

Le système de gestion des documents *Doc.In* est un autre élément constitutif essentiel des réformes dans le domaine de la gestion. Lancé en 2003 pour améliorer la façon dont l'OSCE gère ses connaissances et ses informations, *Doc.In* sera pleinement opérationnel sur tous les sites de l'OSCE en janvier 2006.

Pour permettre aux délégations auprès de l'OSCE d'accéder à des informations fiables et à jour sur les activités opérationnelles, le *site Web des délégués* est relié à un « Tableau de bord » spécialement mis au point pour accéder aisément à des informations telles que le calendrier des réunions et les documents officiels de l'Organisation ainsi qu'à des rapports IRMA à jour et en ligne sur les activités opérationnelles de l'OSCE.

**Appui pour les élections en Afghanistan.** Comme en 2004 – à l'occasion de l'élection présidentielle – l'OSCE a envoyé en Afghanistan une équipe d'appui pour les élections. Les composantes administrative et opérationnelle de la mission, qui a été envoyée sur place pour appuyer la première élection parlementaire tenue dans le pays depuis plus de 30 ans, incombaient à une équipe de volontaires du Département de l'administration et des finances basés au siège de l'équipe à Kaboul. Travailler dans un environnement aussi lointain et relativement hostile a posé des difficultés considérables, mais la mission a pu être mise sur pied, exécutée et achevée dans un délai très bref.

**Nouveaux locaux du Secrétariat dans la Wallnerstrasse.** Fin 2007, le Secrétariat de l'OSCE et le Représentant pour la liberté des médias déménageront dans de nouveaux locaux situés dans un bâtiment historique, le Palais Palffy, au numéro 6 de la Wallnerstrasse. Mis à disposition par le Gouvernement autrichien, ces locaux sont actuellement en cours d'aménagement. Le Département de l'administration et des finances suit activement les travaux. Réunir les bureaux viennois de l'OSCE dans un seul bâtiment représentatif au cœur de la ville permettra d'accroître la visibilité de l'Organisation.

**Appui aux réunions et aux conférences.** Les services de conférence prêtent leur concours aux présidences respectives, aux Etats participants de l'OSCE, au Groupe consultatif commun et à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert », ainsi qu'au Secrétariat de l'OSCE dans les préparatifs et la conduite des réunions et des conférences.

En 2005, les services de conférence ont également contribué à l'organisation d'un certain nombre

d'activités en dehors de Vienne, comme la Réunion du Forum économique à Prague, la Conférence de Cordoue sur la lutte contre l'antisémitisme et autres formes d'intolérance, la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana et la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine à Tbilissi.

**Bureau de Prague.** Siège initial du Secrétariat de la CSCE (1991), le Bureau de Prague a hérité des collections historiques de documents de conférence de la CSCE/OSCE et constitue aujourd'hui l'élément institutionnel le plus ancien de l'Organisation. L'activité de base du Bureau, également connu sous le nom de Centre de recherche et de documentation, est de préserver de manière efficace les documents historiques de l'OSCE et de les mettre à la disposition de ses Etats participants et de chercheurs. En mars, le Bureau a déménagé dans de nouveaux locaux mis à disposition par le pays hôte dans le quartier des ambassades.

Tout au long de l'année 2005, le Bureau a travaillé en contact très étroit avec les services de conférence et la gestion centrale des archives et des documents pour constituer la base de données *Doc.In* en y enregistrant plus de 3 500 fichiers. Il a également accueilli 11 candidats à la maîtrise et doctorants dans son programme de *chercheurs résidents* et a fait des exposés sur les activités de l'OSCE à quelque 380 visiteurs. Le Bureau a également apporté son soutien au lancement du nouveau site Web public ainsi qu'à la gestion de la bibliothèque des documents en ligne et de la liste de diffusion officielle. Il continue en outre à soutenir activement les activités menées à Prague telles que le Forum économique de l'OSCE et les réunions du Groupe de Minsk de l'OSCE.

**Et à l'avenir ?** En 2006, le Département de l'administration et des finances continuera d'unifier l'information, les procédures, les structures d'appui et l'établissement de rapports par le biais des « tableaux de bord » pour s'assurer que les réformes puissent faire pleinement jouer leurs avantages et que la nouvelle philosophie de gestion soit bien ancrée. Le Département accordera une attention particulière à la fourniture d'une formation et d'un appui au personnel administratif et de programme et remédiera aux problèmes administratifs et relatifs aux systèmes suscités par la mise en œuvre d'IRMA. Le Département jouera également un rôle déterminant à l'appui du mandat du Secrétaire général en renforçant encore la transparence et les responsabilités dans le cadre du processus budgétaire par la définition d'objectifs stratégiques précis plus solidement liés aux activités de programme et en faisant en sorte que le travail effectué soit axé de plus en plus sur des résultats et mesurable.

**Budget révisé total du Secrétariat : 27 319 300**

## *Partenariats pour la sécurité et la coopération*

### *Interaction entre les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE*

En 2005, l'OSCE a renforcé ses relations avec les organisations et institutions partenaires, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et sous-régionales concernées par la promotion de la sécurité et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE. Une coopération plus étroite et une meilleure coordination avec les organisations partenaires ont résulté des décisions des Etats participants, en particulier la Plateforme pour la sécurité coopérative adoptée au Sommet d'Istanbul en 1999, la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle adoptée au Conseil ministériel de Maastricht en 2003 et d'autres décisions pertinentes du Conseil ministériel.

Les débats sur la réforme de l'OSCE ont fait ressortir l'importance de partenariats étroits. Dans son rapport final, le Groupe de personnes éminentes a indiqué que « la coopération et la coordination avec d'autres acteurs renforcent la sécurité commune et globale au sein de l'espace de l'OSCE ». Le rapport préconisait la poursuite du développement des relations avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, ainsi que le renforcement d'une coopération pragmatique et équilibrée avec d'autres organisations régionales et sous-régionales. Lors des consultations de haut niveau qui ont suivi en septembre à Vienne, de nombreuses délégations ont relevé que l'OSCE devait déterminer les moyens d'améliorer encore la coopération et la coordination avec d'autres organisations.

Cette coopération a également fait l'objet de débats lors de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* de l'OSCE en juin, au cours de laquelle les Etats participants se sont dans une large mesure accordés sur l'importance d'une coopération et d'une synergie étroites avec divers acteurs internationaux. Plusieurs organisations et institutions dotées de mandats dans le domaine de la sécurité, parmi lesquelles l'Organisation du Traité de sécurité collective, la Communauté d'Etats indépendants, le Conseil de l'Europe, le GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan, Moldavie), l'OTAN, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ont participé à cette réunion de deux jours.

A la fin de l'année, la treizième Réunion du Conseil ministériel tenue à Ljubljana a adopté un certain nombre de décisions qui ont mis en valeur l'importance du maintien et du renforcement des relations avec les organisations partenaires comme aspect essentiel de la mise en œuvre de ces décisions et de la promotion d'une sécurité globale dans l'espace de l'OSCE.

En conséquence, le Secrétariat, les institutions et les opérations de terrain de l'OSCE ont entretenu des relations et une coopération actives avec leurs homologues d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales. La Section de la coopération extérieure du Secrétariat a servi de point de contact pour la promotion des relations avec les organisations partenaires ainsi qu'avec les Etats partenaires de l'OSCE.

En 2005, le développement des relations de l'OSCE, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, a connu un dynamisme nouveau. Avec l'ONU, l'OSCE a participé et contribué à plusieurs réunions, dans le cadre de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, qui ont abouti à l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 1631 dans laquelle le Conseil s'est déclaré résolu à renforcer plus avant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le partenariat avec le Conseil de l'Europe a été renforcé en avril par l'adoption d'une déclaration sur la coopération entre les deux organisations et le lancement du Groupe de coordination OSCE-Conseil de l'Europe.

L'OSCE a pris part à la traditionnelle réunion tripartite de haut niveau qui a rassemblé l'OSCE, l'ONU et le Conseil de l'Europe à Strasbourg en février. Les discussions y ont porté sur la primauté du droit comme condition préalable fondamentale pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le développement durable sur le continent tout entier. Des représentants des institutions de l'Union européenne (la Commission et le Secrétariat du Conseil), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont participé à cette réunion qui fut précédée d'une réunion de travail axée sur des résultats concernant la liberté d'expression.

L'OSCE a également participé au Groupe directeur sur les futurs arrangements au Kosovo avec l'ONU, l'Union européenne et l'OTAN.

La *Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, qui s'est tenue à Cordoue (Espagne) en juin a rassemblé plusieurs organisations et institutions internationales et régionales, telles que le Conseil de l'Europe, la Ligue des Etats arabes, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes et le Groupe de coopération internationale pour la recherche sur l'Holocauste, l'enseignement de ses réalités et la perpétuation de sa mémoire y ont également pris part.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le Secrétaire général de l'OSCE a pris pour la première fois la

parole devant le Comité contre le terrorisme de l'ONU. Une série d'ateliers organisés par l'Unité d'action contre le terrorisme a permis de renforcer la collaboration avec divers organismes des Nations Unies, avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, la CEI, l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), le G8 et INTERPOL. L'Unité d'action contre le terrorisme a aussi étroitement coopéré avec l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'OIM et l'Union européenne pour renforcer la sécurité des documents de voyage dans la région de l'OSCE.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a travaillé avec des institutions financières et organisations partenaires internationales dans les domaines du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme, du développement de l'activité économique, des petites et moyennes entreprises, de la bonne gouvernance, du renforcement des capacités humaines et des problèmes liés à l'environnement. En relation avec le treizième Forum économique qui a débattu des tendances démographiques, de la migration et de l'intégration, le Bureau a également coopéré étroitement avec l'OIM et le Centre international pour le développement des politiques migratoires.

En 2005, une première réunion s'est tenue entre le Conseiller principal pour les questions de police, le chef de la division de la police du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le chef de l'Unité de police du Secrétariat du Conseil de l'Union européenne.

Le Représentant spécial pour la lutte contre la traite des êtres humains et l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains ont organisé trois conférences de haut niveau de l'OSCE qui ont été consacrées à l'assistance aux victimes et à leur protection, à la lutte contre la traite des enfants et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail, et de travail forcé ou en servitude. Ces conférences se sont tenues dans le cadre de l'Alliance contre la traite des personnes, un forum ouvert avec la participation d'organisations internationales et d'ONG. Une équipe de coordination d'experts a été établie au niveau opérationnel dans le cadre de l'Alliance pour renforcer la coopération par le biais d'un échange d'informations, de stratégies communes de lutte contre la traite et d'une coordination des donateurs. En 2005, l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains a organisé trois réunions de ce type qui ont abouti à la contribution directe de l'OSCE au Plan d'action de l'Union européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Dans le cadre du processus en cours d'échanges d'informations sur les initiatives internationales relatives aux Roms, le BIDDH a organisé trois réunions du Groupe de contact informel sur les Roms avec la participation d'un grand nombre d'organismes internationaux dont le Forum européen des Roms et Gens du voyage, qui a été récemment établi.

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a poursuivi une coopération étroite avec d'autres or-

ganisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe, notamment sur les questions juridiques, et l'UNESCO dont des représentants ont participé aux réunions organisées par le Représentant tandis que ce dernier a pris part aux réunions organisées par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Le Représentant a également coopéré avec des ONG qui ont réalisé des études juridiques, fourni des informations concernant la liberté des médias sur l'Internet et suivi les développements concernant les médias. En décembre, les trois rapporteurs spéciaux pour la liberté des médias de l'OSCE, de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains ont diffusé une déclaration commune sur l'Internet et la liberté d'expression, ainsi que sur la nécessité de protéger les libertés civiles dans la lutte contre le terrorisme.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a poursuivi son étroite coopération avec d'autres institutions parlementaires, telles que le Parlement européen, les Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OTAN, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et l'Assemblée interparlementaire de la CEI. Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a pris part à la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement, organisée par l'Union interparlementaire et à laquelle ont participé plus de cent présidents de parlement du monde entier.

Sur le terrain, l'OSCE a poursuivi sa tradition consistant à inviter des représentants d'organisations internationales à des réunions régionales de chefs de mission pour un échange d'informations sur les activités existantes et planifiées, ainsi que pour discuter de coopération.

Le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie a aidé le Groupe de planification de haut niveau à exécuter les tâches relevant de son mandat. Des contacts ont été maintenus avec des organisations, telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, le HCR, le CICR et diverses ONG internationales sur des questions relatives aux prisonniers de guerre, aux personnes disparues et détenues, ainsi que sur la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés et les questions de déminage.

### ***Organisation des Nations Unies***

L'ONU et l'OSCE ont considérablement renforcé leurs relations. L'OSCE a participé à une série de réunions qui ont abouti à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales.

Les 25 et 26 juillet à New York, la *sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales* s'est tenue avec la participation de 20 organisations. Le Secrétaire général a représenté l'OSCE. La réunion a porté notamment sur le dialogue entre civilisations, la coopération dans l'instauration de la paix, la protection des civils dans les conflits armés, le désarmement et la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Le

Secrétariat de l'OSCE et le BIDDH ont participé au processus préparatoire en apportant leur contribution à trois réunions (tenues en mars, en avril et en juin). La réunion de haut niveau a adopté une déclaration commune qui reconnaît la nécessité d'une relation plus structurée entre l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, ainsi qu'une déclaration commune sur le *Partenariat entre civilisations*.

« Il nous appartient donc maintenant et à l'avenir de veiller à ce que les mécanismes de coopération fonctionnent le mieux possible. Ils doivent être efficaces, efficaces, et synergiques. Ils doivent être souples, répondre à un monde en intégration et évolution constantes, être compatibles avec la Charte et en défendre les buts et les principes. »

**Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, lors de la réunion du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales**

En octobre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Secrétaire général de l'OSCE y a souligné qu'avec 55 Etats participants et 18 missions sur le terrain, l'Organisation était bien placée pour traiter des conflits régionaux, de la prévention des conflits, de la transmission et de l'analyse des données, ainsi que de la mise en œuvre des décisions et résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. La réunion s'est achevée par l'adoption d'une résolution dans laquelle le Conseil de sécurité s'est déclaré déterminé à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'OSCE a continué à promouvoir la ratification des 12 instruments universels de la lutte contre le terrorisme et la rédaction de la législation anti-terroriste. L'Unité d'action contre le terrorisme a organisé deux ateliers de spécialistes de la lutte contre le terrorisme sur le *renforcement de la coopération juridique en matière pénale se rapportant au terrorisme* en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'ONU et l'ONUDC et sur *les attentats-suicide* avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Des représentants de l'Organisation des Nations Unies ont pris part aux ateliers de l'OSCE sur la sécurité des conteneurs et la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes.

L'OSCE a ouvert un nouveau chapitre dans ses relations avec l'Organisation des Nations Unies lorsque le Conseil permanent a décidé le 19 mai d'assumer une responsabilité plus grande en suivant les affaires de crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro. La Section des services juridiques du Secrétariat de l'OSCE a répondu aux demandes du TPIY concernant la levée de l'immunité d'anciens et actuels employés à qui il a été demandé de témoigner devant le TPIY et qui ont fourni les pièces pertinentes au TPIY.

La Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité des sexes a pris la parole lors de la 49<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies sur le rôle des organisations régionales dans la promotion de la parité des sexes. Elle a participé à diverses réunions d'experts et à des réunions régionales des Nations Unies afin de préparer l'étude du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, en coopération avec le Programme mondial contre le blanchiment d'argent de l'ONUDC et la Banque mondiale, a organisé des ateliers dans les Etats participants intéressés par la lutte contre le blanchiment d'argent et la suppression du financement du terrorisme. La coopération s'est poursuivie avec le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'OTAN sur l'Initiative en matière d'environnement et de sécurité (ENVSEC). La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a également contribué à certains projets concernant notamment le développement durable de la rivière Dniestr entre l'Ukraine et la Moldavie. La CEE-ONU adhérera à l'Initiative ENVSEC en tant que partenaire principal en 2006.

S'agissant de la dimension politico-militaire, le Centre de prévention des conflits de l'OSCE a contribué à la *réunion biennale des Etats chargée d'examiner l'application du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, tenue en juillet à New York. Appuyé par les délégations auprès du Forum pour la coopération en matière de sécurité, le Centre de prévention des conflits a tenu une réunion parallèle sur les *activités de l'OSCE visant à assister les Etats participants dans des domaines liés aux ALPC*. Au cours de la période qui a précédé la réunion biennale, le Centre a participé à une série de réunions préparatoires, en particulier à des conférences tenues à Pékin, Alger et Prague. Le Centre a aussi contribué à un rapport de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement *sur le renforcement de l'action de l'Union européenne concernant les ALPC et les débris explosifs de guerre*, achevé en novembre.

Le Centre a également participé à la troisième réunion du Forum sur la prévention des conflits pour l'Asie centrale organisée par le Département des affaires politiques de l'ONU et accueillie par le Gouvernement tadjik à Douchanbé en décembre. Les participants ont examiné les problèmes et interconnexions du terrorisme, du trafic de drogues et du crime organisé en Asie centrale. La réunion s'est achevée sur une proposition visant à établir un centre analytique régional sur la prévention des conflits en Asie centrale.

Le BIDDH a coopéré avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le HCR et l'ONUDC pour mettre au point des activités communes relatives à la protection des droits de l'homme, notamment le *non-refoulement* des personnes victimes de la traite, et l'analyse des documents sur la mise en œuvre du Protocole de Palerme des Nations Unies. Le BIDDH a contribué aux réunions pertinentes des Nations Unies sur l'extradition et la protection des

droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, sur la tolérance et la non-discrimination et sur la promotion de l'égalité entre les sexes.

Le HCR a contribué régulièrement aux groupes de travail informels et aux différentes réunions de haut niveau. L'Unité de liaison du HCR à Vienne a maintenu des contacts fréquents et des consultations avec la présidence, les Etats participants, le Secrétariat et d'autres institutions de l'OSCE notamment sur des questions relatives à la situation des réfugiés ouzbeks au Kirghizistan.

Les relations entre les opérations de terrain de l'OSCE et les Nations Unies ont été particulièrement étroites en **Europe du Sud-Est**. La Mission de l'OSCE au Kosovo constitue une composante distincte de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (Pilier III). Elle joue le rôle de chef de file dans le développement des institutions et de la démocratie ainsi que de la promotion des droits de l'homme et de la primauté du droit. Elle a coopéré avec diverses entités des Nations Unies dans le suivi général des droits de l'homme et le renforcement des capacités. La Mission de l'OSCE renforcera la coopération avec le Département de l'administration civile de la Mission des Nations Unies (anciennement pilier II) au niveau municipal afin de transférer progressivement les fonctions et responsabilités à l'OSCE. La coopération s'est poursuivie sur les questions relatives au retour des réfugiés, aux droits de l'homme, à la primauté du droit, à la démocratisation et à l'Ecole de police du Kosovo.

Conjointement avec diverses entités des Nations Unies, plusieurs projets ont été exécutés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie-Monténégro sur les réfugiés, les minorités nationales et la parité des sexes. Les missions en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro ont coopéré avec le PNUD, l'EUFOR et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est sur la destruction des armes légères et de petit calibre.

**Caucase du Sud.** La Mission en Géorgie a appuyé le processus de paix conduit par les Nations Unies en Abkhazie (Géorgie) et, comme par le passé, elle y a détaché un de ses membres du personnel au Bureau des droits de l'homme des Nations Unies. Dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie, la Mission a coopéré étroitement avec le PNUD et le HCR sur un vaste programme de réhabilitation financé par la Commission européenne. Le Bureau d'Erevan et le PNUD ont travaillé sur des questions ayant trait à la dimension humaine, telles que la lutte contre la corruption, la lutte contre la traite, les élections, la parité des sexes et l'institution du médiateur. A Bakou, le Bureau, le HCR et l'OIM ont encouragé la lutte contre la traite et une couverture médiatique équilibrée dans le respect de la diversité.

En **Europe orientale**, la Mission de l'OSCE en Moldavie a coopéré avec divers organismes des Nations Unies, des acteurs nationaux et des ONG pour combattre la traite des enfants et améliorer la situation des mineurs et des femmes en Transnistrie.

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a réalisé un programme sur la sensibilisation et la formation aux droits de l'homme en coopération avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations, telles qu'USAID, le British Council et Transparency International.

En **Asie centrale**, les opérations de terrain ont coopéré avec les organismes des Nations Unies pour appuyer les cinq Etats participants dans le renforcement des institutions, le développement économique, la lutte contre le crime organisé, les questions de parité des sexes et la sensibilisation aux questions générales des droits de l'homme. La coopération a porté sur des projets régionaux liés à la lutte contre le terrorisme et l'initiative ENVSEC. Par exemple, le Centre de l'OSCE à Tachkent, avec l'ONUDC et l'Organisation de coopération de Shanghai, a organisé un atelier régional sur la mise en œuvre d'instruments universels de lutte contre le terrorisme. Le Centre de l'OSCE à Douchanbé a coopéré avec le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan et d'autres acteurs internationaux pour aider la Commission centrale tadjike chargée d'organiser des élections et des référendums à organiser les élections parlementaires de février.

### **Union européenne**

L'élargissement de l'Union européenne, l'adoption de la politique européenne de voisinage (PEV) et la nomination des représentants spéciaux de l'Union européenne pour la Moldova et l'Asie centrale ont continué à promouvoir les relations entre l'OSCE et l'Union européenne.

En janvier, le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères représentant la Présidence de l'Union européenne a pris la parole devant le Conseil permanent. Il a souligné la portée d'une coopération accrue entre l'Union européenne et l'OSCE, ainsi que l'importance de la contribution de l'OSCE à une bonne gouvernance, à la prévention des conflits, à la gestion des crises et au relèvement après un conflit.

Le Président en exercice et le Secrétaire général ont participé à deux réunions de la Troika ministérielle Union européenne-OSCE, une au cours de chaque présidence. Deux réunions se sont également déroulées avec la Troika au niveau des Ambassadeurs du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et de l'OSCE.

En octobre, le Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole devant le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne à Bruxelles. Il a demandé aux Etats membres de l'Union européenne de renouveler leur engagement en faveur de la poursuite du développement et de la modernisation de l'OSCE et à l'Union européenne et l'OSCE d'améliorer la complémentarité de leurs rôles. Le Secrétaire général a tenu des réunions bilatérales avec le Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et le Commissaire européen pour les relations extérieures et la politique européenne de voisinage.

Le Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud ont informé le Conseil permanent de l'OSCE des faits nouveaux survenus dans leurs domaines de responsabilité. L'OSCE a accueilli, en juillet, la troisième réunion Union européenne-OSCE au niveau exécutif. La Commission européenne a participé aux travaux des organes de l'OSCE par le biais de sa délégation auprès des organisations internationales à Vienne.

En avril, le CPC a participé à la première étude théorique Union européenne-Organisation des Nations Unies sur la coopération dans la gestion des crises civiles et militaires. Des responsables du BIDDH ont expliqué en quoi consistait la dimension humaine de l'OSCE lors de réunions de l'Union européenne liées à la formation sur les aspects civils de la gestion des crises et les préoccupations relatives aux droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Dans le domaine des élections, le Parlement européen a participé aux missions d'observation du BIDDH lors des élections parlementaires au Kirghizistan, en Moldavie, en Albanie, et en Azerbaïdjan et lors des élections présidentielles au Kirghizistan et au Kazakhstan. En juin, le BIDDH a participé à une séance d'information à Bruxelles à l'intention des parlementaires européens sur ses missions d'observation des élections.

S'agissant de la tolérance et de la non-discrimination, le BIDDH a renforcé sa coopération avec l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), notamment en participant à des réunions interagences de haut niveau et de travail, telles que la réunion d'experts du BIDDH en mars sur la collecte de données relatives aux crimes de haine et à l'enrichissement des bases de données de l'EUMC.

En *Europe du Sud-Est*, les missions de l'OSCE ont coopéré étroitement avec les représentants de l'Union européenne sur des questions telles que le retour des réfugiés, les droits des minorités nationales, le perfectionnement de la police et la réforme judiciaire et électorale.

La Présence de l'OSCE en Albanie et l'Union européenne ont tenu des consultations visant à promouvoir, par exemple, la réforme électorale et judiciaire, les droits de l'homme, la réforme de la propriété et un projet de loi anti-monopole sur la radiodiffusion numérique.

En Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro, les missions de l'OSCE ont joué un rôle majeur dans le processus régional de retour « 3x3 » pour le règlement des questions de retour régional avant la fin 2006. Avec l'assistance de l'OSCE, de la Commission européenne et du HCR, l'initiative vise à mettre en œuvre la Déclaration de Sarajevo sur le retour qui a été signée en janvier grâce à des contacts interétatiques effectifs et réguliers entre les trois pays.

En Serbie-Monténégro, un partenariat complémentaire, comportant notamment des activités de déve-

loppement des médias et d'application des lois, a été instauré avec l'Agence européenne de reconstruction (AER) sur la réforme juridique. Les deux organisations ont coopéré en particulier pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des Roms adopté par le Gouvernement serbe et dans le domaine de la réforme de l'administration publique au Monténégro.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a mis en œuvre un projet de préparation à l'examen du barreau ainsi qu'un projet, financé par l'AER, visant à établir un système d'aide juridique globale pour le Kosovo. S'agissant du Plan d'action stratégique de l'Union européenne sur le dispositif de suivi du renforcement des capacités pour le Kosovo, la Mission de l'OSCE a apporté d'importantes contributions sur des questions telles que la gouvernance, les élections et les référendums. Elle a travaillé étroitement avec le Bureau de la Commission européenne au Kosovo sur la législation établissant la Commission de médias indépendants.

La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a participé aux réunions hebdomadaires organisées par le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne afin de coordonner les activités de la communauté internationale dans le pays. La Mission a échangé régulièrement des informations liées à la sécurité avec des représentants d'EUPOL Proxima et la Mission d'observation de l'Union européenne. En coopération avec EUPOL Proxima et le Ministère, la Mission a supervisé des enquêtes sur le comportement de la police.

En Croatie, la Mission a coopéré étroitement avec la délégation de la Commission européenne sur le retour des réfugiés et a préconisé un cadre juridique pour le développement de la société civile et une stratégie pour la société civile.

En *Europe orientale*, la Mission en Moldavie a coopéré avec le Représentant spécial de l'Union européenne pour la Moldova sur les questions liées au règlement du conflit de la Transnistrie. Les débats ont principalement porté sur le processus de négociation politique, l'observation de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine, la démocratisation de la région transnistrienne et la supervision des entreprises militaro-industrielles. A Minsk, des réunions ad hoc se sont déroulées avec des représentants de la délégation de la Commission européenne en visite à Kiev.

En Ukraine, le Coordonnateur des projets de l'OSCE a travaillé avec la délégation de la Commission européenne sur des projets frontaliers et a participé à des réunions périodiques organisées à l'initiative de la délégation sur le soutien à la réforme judiciaire. Avec l'assistance financière de l'Union européenne, le Bureau a aidé la Commission électorale centrale ukrainienne dans son effort visant à créer un registre d'électeurs.

*Caucase du Sud.* En Arménie, la Commission européenne a participé au groupe de travail anti-corruption présidé par le Bureau de l'OSCE à Erevan. En Géorgie, la Mission a coordonné l'assistance à la police avec la délégation de la Commission euro-



péenne. L'OSCE et la Commission européenne ont procédé à des échanges réguliers d'informations sur les faits nouveaux relatifs aux conflits entre la Géorgie et l'Abkhazie et entre la Géorgie et l'Ossétie. La Commission européenne a confié à la Mission la gestion d'un vaste programme de réhabilitation dans le conflit entre la Géorgie et l'Ossétie et a fourni un appui à l'étude de l'OSCE sur l'évaluation des besoins économiques. L'Union européenne a octroyé des fonds à la Mission à l'appui des activités des parties géorgienne et d'Ossétie du Sud dans le cadre de la Commission mixte de contrôle sur le règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie.

**Asie centrale.** Le Centre à Almaty a coorganisé des réunions avec la délégation de la Commission européenne sur des questions législatives concernant l'extrémisme, la sécurité nationale et les organisations non commerciales. Le Centre à Achghabat a élargi la coopération avec TACIS (programme d'assistance technique de l'Union européenne à la Communauté des Etats indépendants, un programme parrainé par la Commission européenne) principalement dans le domaine du renforcement des capacités des responsables des douanes, de la formation à l'informatique et à l'anglais et de l'assistance aux associations volontaires d'agriculteurs. Le Centre à Bichkek a reçu l'appui de l'Union européenne pour son Programme d'assistance à la police et a entretenu des relations de travail avec le Programme de gestion des frontières pour l'Asie centrale et le Programme anti-drogue d'Asie centrale. Au Kirghizstan, l'OSCE a coopéré avec TACIS-Union européenne sur des questions relatives au développement des petites entreprises et s'est attachée à attirer l'investissement étranger direct tandis que le Centre à Tachkent a coopéré avec le projet du programme de l'Union européenne Europe-Aid pour soutenir le parlement bicaméral ouzbek nouvellement établi.

### **Conseil de l'Europe**

Les relations entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont été marquées par une série d'événements importants qui ont abouti à une déclaration sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Adoptée en avril (PC.DEC/670), cette déclaration encourage les deux organisations à coopérer et à identifier les divers moyens de renforcer leur coopération. La déclaration a été accueillie avec satisfaction par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du troisième Sommet du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16 et 17 mai). Une réunion commune entre le Conseil permanent de l'OSCE et le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe s'est tenue le 18 avril à Strasbourg avec pour tâche principale la rédaction de la déclaration.

La première réunion du Groupe de coordination OSCE-Conseil de l'Europe en mars, établi pour promouvoir une synergie et une complémentarité accrues entre les deux organisations, a constitué une autre mesure importante. Le Groupe de coordination a décidé d'axer son attention sur quatre domaines pour une coopération accrue : la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la traite des êtres humains, la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, ainsi que la protection des droits des personnes appartenant à des

minorités nationales. La deuxième réunion du Groupe de coordination s'est tenue à Strasbourg le 30 septembre et a passé en revue les progrès accomplis.

Des réunions de haut niveau et des réunions d'experts se sont également tenues régulièrement sur un certain nombre de questions régionales et thématiques présentant un intérêt mutuel. En février, la quatorzième réunion de haut niveau « 2+2 » entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe s'est déroulée à Strasbourg, avec la participation du Président en exercice de l'OSCE, du Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et des deux Secrétaires généraux. La déclaration commune publiée à l'issue de la réunion a mis l'accent sur le rôle important que les deux organisations jouent dans la promotion de la sécurité, de la coopération, de la paix et de la stabilité sur le continent et de la création d'une Europe sans lignes de division, fondée sur les valeurs fondamentales des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit.

Toujours à Strasbourg, en juillet, la huitième réunion « 3+3 » s'est tenue au niveau des hauts fonctionnaires entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Les participants ont examiné principalement des développements nationaux et régionaux et diverses questions thématiques, notamment des exemples de bonnes pratiques et des enseignements tirés du terrain.

Dans leurs allocutions respectives prononcées lors des réunions du Conseil permanent et du Conseil ministériel ainsi qu'à la session annuelle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, les deux Secrétaires généraux se sont concentrés sur les approches pragmatiques de la coopération.

*« Nous travaillons ensemble parce que le Conseil de l'Europe et l'OSCE partagent les mêmes préoccupations sur l'avenir de l'Europe et ont le même objectif commun qui consiste à faire de notre continent un lieu meilleur, plus sûr et plus juste. »*

**Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe lors de la réunion du Conseil ministériel à Ljubljana**

Le 17 novembre à Strasbourg, les Secrétaires généraux des deux organisations ont signé un accord de coopération OSCE-Conseil de l'Europe sur l'assistance aux collectivités locales et régionales en Europe du Sud-Est. Fondé sur une longue et étroite coopération sur le terrain entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, l'accord vise à aider les pays concernés à bénéficier avec plus d'efficacité de l'expérience de l'OSCE dans la mise en œuvre des programmes d'assistance aux collectivités locales tout en les encourageant à se conformer aux normes internationales sur la gouvernance locale.

L'organisation d'une réunion interagences sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée à Paris en septembre et à laquelle ont pris part des représentants de l'Organisation des Nations Unies, du BIDDH, de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) et de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) est un autre exemple de coopération

accrue.

Le BIDDH a continué à travailler avec le Conseil de l'Europe sur la réforme juridique dans les Etats participants de l'OSCE, sur la parité des sexes et sur la participation des femmes aux processus démocratiques, sur la gouvernance locale, les élections, les droits de l'homme, la tolérance et la non-discrimination, ainsi que sur les questions relatives aux Roms et aux Sintis. Le BIDDH et la Commission de Venise ont examiné en commun des projets de constitutions et d'amendements constitutionnels dans divers Etats participants, des projets de loi sur des droits constitutionnels spécifiques et la législation sur la lutte contre la traite.

Le BIDDH a coopéré étroitement avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux dont les délégations ont pris part aux missions d'observation des élections présidentielles au Kirghizistan et au Kazakhstan, des élections législatives en Moldavie, en Albanie et en Azerbaïdjan ainsi que des élections municipales dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le BIDDH a coordonné l'analyse de la législation relative aux élections avec la Commission de Venise et publié des recommandations communes sur la législation en Arménie et en Azerbaïdjan.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a participé activement aux réunions du Groupe de coordination et soumis des propositions visant à développer plus avant la coopération sur les questions des minorités nationales.

En *Europe du Sud-Est*, la Présence de l'OSCE en Albanie a largement coopéré avec le Conseil de l'Europe sur la réforme électorale, le développement des médias et la mise en œuvre d'un programme de meilleures pratiques pour les collectivités locales albanaises. Elle a aussi poursuivi la coopération en cours sur la réforme judiciaire.

En Bosnie-Herzégovine, la Mission de l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont travaillé ensemble à la mise en œuvre du *Programme phare*, une initiative qui vise à élever les normes dans l'administration municipale, à l'élaboration de lois au niveau des entités sur les collectivités locales et à la publication du rapport sur les établissements informels des Roms.

En Serbie-Monténégro, la Mission de l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont prodigué des conseils sur des questions juridiques, telles que la réforme du système judiciaire et de la police, la législation des médias, la société civile et la protection juridique des réfugiés. Ils ont également coopéré dans le domaine du renforcement des capacités, notamment sur le développement d'une stratégie de formation nationale à l'intention des fonctionnaires des collectivités locales.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a coopéré avec le Conseil de l'Europe pour instaurer un cadre à la réforme de la bonne gouvernance et pour assurer une gouvernance démocratique aux niveaux local et régional. Leur coopération visait aussi à former les membres de la Commission des médias de l'Assemblée du

Kosovo et à assurer une meilleure application de la *Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales* au niveau du gouvernement central et des administrations municipales.

La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a travaillé avec le Conseil de l'Europe sur la primauté du droit, la réforme de la police, l'atténuation des tensions ethniques et le libre accès aux médias. La Mission et le Conseil de l'Europe ont également conduit des séminaires à l'intention d'avocats privés. Ils ont coopéré avec la Commission européenne et l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité pour rédiger la loi sur la radiodiffusion et aidé le Ministère de l'intérieur à rédiger un code de déontologie.

En Croatie, la signature récente de l'*Accord de coopération OSCE-Conseil de l'Europe sur l'assistance aux collectivités locales en Europe du Sud-Est* a renforcé les activités menées sur les projets de bonne gouvernance. Une coopération s'est également instaurée sur la réforme électorale en relation avec la minorité nationale rom. En commun avec le BIDDH et la Commission de Venise, la Mission a organisé une table ronde sur le projet de loi relatif à la Commission électorale d'Etat.

En *Europe orientale*, la Mission de l'OSCE en Moldavie a coopéré étroitement avec le Conseil de l'Europe à la promotion de la liberté des médias et aux réformes démocratiques. La Mission a entretenu des contacts presque quotidiens avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe et ils ont encouragé conjointement les autorités éducatives des deux rives du Nistru à poursuivre les négociations sur le fonctionnement des écoles moldaves en Transnistrie.

Au *Caucase du Sud*, le Bureau de l'OSCE à Erevan a coopéré étroitement dans le domaine des droits de l'homme avec le Conseil de l'Europe, en particulier en suivant le processus législatif. Des initiatives communes ont porté sur le Code électoral, *la loi sur la conduite de rassemblements, de réunions, de manifestations et démonstrations* ainsi que sur la lutte contre la corruption. Le Bureau de l'OSCE à Bakou et le Conseil de l'Europe ont appuyé la mise en œuvre du droit à la liberté de réunion en formant des forces de police et de sécurité.

Les droits de l'homme, la réforme structurelle et le blanchiment d'argent ont été les principaux domaines de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Mission de l'OSCE en Géorgie. De plus, la Mission a diffusé les manuels des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, assuré la coordination avec le Conseil de l'Europe sur les requêtes individuelles en matière de violation de droits de l'homme et conduit des consultations dans le domaine de la lutte contre la traite et la torture. Ils ont coopéré sur la mise en place d'une école supérieure de justice et fourni aux autorités géorgiennes une assistance technique pour rédiger la législation sur la restitution des droits de propriété aux victimes du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie.

## OTAN

L'OSCE et l'OTAN ont amélioré et approfondi leur coopération afin de relever de nouveaux défis dans un environnement sécuritaire changeant. Des contacts réguliers ont eu lieu à un niveau politique élevé et au niveau d'experts.

En janvier, le Président en exercice de l'OSCE a pris la parole devant le Conseil de l'Atlantique Nord, soulignant l'importance d'un grand nombre d'activités communes dans les trois dimensions. En novembre, il a également pris la parole devant le Conseil de partenariat euro-atlantique. Il a fait ressortir les principaux domaines de coopération, notamment les activités communes menées en Europe du Sud-Est (élimination des armes légères et de petit calibre, et lutte contre le terrorisme). Le Secrétaire général de l'OTAN a pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE le 3 novembre et s'est entretenu avec le Secrétaire général de l'OSCE.

Les réunions régulières tenues entre l'OSCE et l'OTAN au niveau exécutif dans les sièges respectifs ont fourni le cadre nécessaire à un dialogue sur une vaste gamme de questions, telles que la lutte contre le terrorisme, les activités économiques et environnementales, la gestion des frontières, les armes légères et de petit calibre, les questions régionales et le dialogue méditerranéen. Afin de développer et de renforcer les liens opérationnels avec l'OTAN, le Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE a participé à l'exercice de gestion des crises de l'OTAN en janvier. Le CPC a encouragé la coordination avec l'OTAN dans la mise en œuvre d'une série de projets, notamment l'atelier technique conjoint OSCE-OTAN sur les composants de propergol liquide, tenu à Kiev (Ukraine) en juillet.

*« L'OSCE trouvera en l'OTAN un partenaire fort et coopératif. L'OTAN a élargi son agenda et ce conformément aux objectifs partagés avec l'OSCE (...) Au cours des dix à quinze dernières années, l'Europe a mené de grandes actions mais certaines restent inachevées. Il appartient à l'OSCE de jouer un rôle majeur si nous voulons réaliser notre objectif commun : un continent, entier, libre et sûr. »*

**Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'OTAN, lors de son allocution devant le Conseil permanent le 3 novembre.**

La coopération OSCE-OTAN dans le domaine de la dimension économique et environnementale s'est poursuivie positivement grâce à l'exécution de projets communs sur l'élimination de composants de propergol liquide et sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en particulier par l'organisation d'une conférence de haut niveau sur la lutte contre le financement du terrorisme, à Vienne en novembre, mais aussi dans le cadre de l'Initiative ENVSEC.

L'OSCE et l'OTAN ont instauré une coopération étroite en Afghanistan, où les deux organisations ont eu des rôles complémentaires à jouer. L'Equipe de l'OSCE d'appui aux élections a été déployée en Afghanistan

du 21 août au 2 octobre, période pendant laquelle l'OTAN, sous la forme de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), a convenu de fournir au personnel de l'OSCE un appui *in extremis*.

Des représentants de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont participé à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN en novembre.

En **Europe du Sud-Est**, la Mission de l'OSCE en Albanie a maintenu des consultations étroites avec le Commandement sous-régional de l'OTAN sur des questions d'intérêt commun. Afin de créer un mécanisme de contrôle parlementaire efficace, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, le Programme de coopération adapté de l'OTAN et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève ont organisé des visites bilatérales entre la Bosnie-Herzégovine et les pays dotés de forces armées de taille comparable et avec des défis similaires à relever en matière de réforme et de stabilisation.

En Serbie-Monténégro, la Mission de l'OSCE et l'OTAN ont appuyé des réformes de la défense et le renforcement du contrôle démocratique du secteur de la défense et de la sécurité dans des domaines, tels que le contrôle parlementaire et les questions de sécurité des frontières. La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a coordonné les efforts de suivi de la situation politique et sécuritaire avec le siège de l'OTAN à Skopje. La Mission a également participé aux réunions de sécurité tenues tous les quinze jours et présidées à tour de rôle par EUPOL Proxima, l'OSCE et l'OTAN.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a maintenu des contacts étroits avec la Force de stabilisation de l'OTAN au Kosovo (KFOR) qui a fourni un environnement sûr aux activités de la Mission au Kosovo. La KFOR a nommé un officier de liaison avec l'OSCE tandis que les bureaux extérieurs de l'OSCE et la KFOR ont interagi en échangeant des informations et en recommandant des actions. La Mission a coopéré avec la KFOR sur des questions relatives au système judiciaire et sur le respect et la protection des droits de propriété. La coopération de l'OMIK avec la KFOR a conduit à une initiative commune de renforcement des capacités pour élever les normes de qualité des stations de radio et de télévision locales.

En **Europe orientale**, la Mission de l'OSCE en Moldavie a apporté son concours, par la mise en commun d'informations, au projet de l'Agence d'entretien et d'approvisionnement de l'OTAN (NAMSA) pour l'élimination de pesticides et de produits chimiques dangereux. Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a coopéré avec le Bureau de l'OTAN à Kiev au sujet de l'adaptation sociale d'anciens militaires. En commun avec le Programme de réinsertion de l'OTAN, le Coordonnateur des projets a également reconduit un fructueux programme de reconversion pour officiers démobilisés.

Au **Caucase du Sud**, les missions ont coopéré avec l'OTAN dans le cadre du projet de surveillance des cours d'eau du Caucase du Sud. La Mission en Géorgie a procédé à un échange d'informations avec

l'OTAN sur leurs activités respectives liées à l'élimination des armes obsolètes. Le Bureau de l'OSCE à Erevan a mis en œuvre un projet visant à neutraliser 872 tonnes de composants de propergol. En coordination avec l'OTAN, et suite à la demande du Gouvernement azerbaïdjanais, l'OSCE a conduit une mission d'évaluation des besoins pour vérifier la nécessité d'une remise en état des sols en Azerbaïdjan et d'une élimination d'autres produits chimiques dangereux.

En *Asie centrale*, l'OTAN a fourni un expert sur la planification civile d'urgence pour la table ronde du Centre de l'OSCE à Achghabat sur la coopération transfrontalière. La coopération s'est également poursuivie dans le cadre de l'Initiative ENVSEC. L'officier de liaison nouvellement nommé auprès de l'OTAN pour l'Asie centrale a établi des contacts avec le Centre de prévention des conflits de l'OSCE et les présences de terrain

### ***Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est***

L'OSCE et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ont coopéré dans les trois dimensions au niveau du siège et des bureaux extérieurs notamment sur les questions de la maîtrise des armes légères, de la conversion de la défense, de l'intégration du secteur régional de l'énergie, du retour des réfugiés, de la capacité parlementaire, des Roms et des Sintis, et de la lutte contre la traite des êtres humains.

Le Secrétaire général de l'OSCE et le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est se sont entretenus de coopération lors d'une réunion bilatérale. Le Coordonnateur spécial a pris la parole devant le Conseil permanent en juin, notant les travaux communs des organisations en particulier sur le terrain. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a poursuivi la coopération dans le cadre de la Troïka parlementaire du Pacte de stabilité, qui regroupe également l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen. Le Centre de prévention des conflits a continué de mettre en œuvre le *Document prospectif d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières, en étroite coopération avec l'Union européenne, l'OTAN et le Pacte de stabilité*, notamment en développant la deuxième phase du *programme de coopération transfrontalière en Europe du Sud-Est*. Ce programme a consisté en une série de cinq séminaires tenus dans la région pour développer les aspects opérationnels des accords de gestion transfrontière sur des questions, telles que la transition vers une police des frontières, des exercices d'entraînement conjoints, la coopération des organismes d'application des lois, ainsi que des questions ayant trait aux «frontières bleues» (mers, rivières et lacs).

L'expert en criminalité de l'Unité pour les questions stratégiques de police a maintenu un contact régulier avec ses homologues de l'initiative du Pacte de stabilité visant à lutter contre la criminalité organisée, en participant notamment à des réunions de haut niveau. Un autre domaine de coopération important entre les deux organisations a porté sur la mise en œuvre du processus d'Ohrid pour la gestion et la sécurité des

frontières. De plus, les activités de terrain de l'OSCE sur des questions relatives à la lutte contre le crime organisé et la corruption ainsi qu'aux médias ont été liées aux travaux du Pacte de stabilité dans ces domaines.

### ***Organisation internationale pour les migrations***

La coopération entre l'OSCE et l'OIM s'est poursuivie aux sièges et sur le terrain. L'OIM a participé aux réunions tripartites de haut niveau et ciblées entre l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE en février à Strasbourg, au Conseil ministériel de Ljubljana, ainsi qu'à plusieurs autres conférences et réunions de l'OSCE, dont le Forum économique de l'OSCE et ses séminaires préparatoires.

Les deux organisations ont travaillé main dans la main sur les questions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et les migrations en Europe du Sud-Est, au Caucase et en Asie centrale. La Présence de l'OSCE en Albanie a coopéré avec l'OIM et le HCR pour mettre en œuvre un projet, financé par l'Union européenne, sur une sélection préalable des demandeurs d'asile et des migrants. La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit, en commun notamment avec l'UNICEF, l'OIM et d'autres organisations, a rédigé un *Plan d'action sur la lutte contre la traite des enfants*. La Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro a coopéré avec la Mission de l'OIM dans le cadre du mécanisme national d'orientation. La Mission en Croatie et l'OIM ont appuyé le Bureau du Gouvernement croate pour les droits de l'homme lors de l'organisation d'une conférence internationale sur la traite des êtres humains tenue en octobre. Un projet de lutte contre la traite en Ukraine, financé par l'UE-TACIS, a été mis en œuvre par l'OIM en partenariat avec le Coordonnateur des projets de l'OSCE. Le Centre de l'OSCE à Almaty a procédé à des échanges avec l'OIM et le Centre international pour le développement des politiques migratoires afin d'élaborer un plan national de lutte contre la traite. Le Centre de l'OSCE à Douchanbé et l'OIM ont financé un centre d'information destiné à des migrants potentiels.

En coopération avec l'OIM, le BIDDH a lancé un nouveau projet en Fédération de Russie sur le programme d'Etat concernant la régularisation des travailleurs migrants. Le BIDDH et l'OIM ont également travaillé de concert pour mettre en place un mécanisme de collecte de données et d'échange d'informations sur les questions de migrations afin de fournir aux Etats participants des données fiables sur la question.

### ***Comité international de la Croix-Rouge***

Au niveau du siège, le CICR a participé aux réunions tripartites de haut niveau et ciblées ainsi qu'à d'autres conférences et réunions de l'OSCE, notamment la Conférence ministérielle de Ljubljana. Une délégation du CICR s'est rendue au secrétariat de l'OSCE en janvier pour rencontrer des représentants de divers départements et de diverses unités afin d'en apprendre davantage sur leurs activités, de mettre en

commun les informations et de débattre de la coopération.

Sur le terrain, la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a coopéré avec le CICR sur la question de l'accès aux prisonniers. En Moldavie, les deux organisations ont suivi la détention de deux membres du groupe Iliascu en Transnistrie et les conditions de détention à la fois en Moldavie et en Transnistrie. Le CICR et l'OSCE ont échangé des informations sur le suivi des établissements pénitentiaires et de garde à vue au Kirghizistan.

### ***Coopération avec d'autres organisations et initiatives nationales et sous-régionales***

En avril, le Secrétaire général de l'OSCE a participé à la 9ème réunion du Conseil des Ministres des Affaires étrangères du GUAM et au Sommet des chefs d'Etat du GUAM à Chisinau (Moldavie). En mai, il a représenté l'OSCE au 8ème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Processus de coopération en Europe du Sud-Est à Bucarest (Roumanie). En mai, il a également participé à la réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Initiative centre-européenne (ICE), qui s'est tenue sous la présidence slovaque de l'ICE à Tatranska Lomnica alors qu'en novembre, le Président en exercice et le Secrétaire général ont participé au Sommet des chefs de gouvernement de l'ICE à Piestany (Slovaquie). En août, le Président de

l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a participé à la 14ème session de la conférence parlementaire de la mer Noire et y a pris la parole. En décembre, le Secrétaire général a pris part au Forum de la *Communauté du Choix Démocratique* à Kiev (Ukraine).

En juillet, le Secrétaire exécutif de la Communauté d'Etats indépendants a visité le Secrétariat de l'OSCE. En janvier, des représentants du Secrétariat de l'OSCE ont pris part à une conférence organisée par l'OTSC à Moscou. En avril, le Représentant spécial chargé de la lutte contre la traite des êtres humains a participé à la réunion des Ministres de l'intérieur des pays de la CEI à Minsk (Biélorussie). L'Unité pour les questions stratégiques de police a maintenu des contacts avec l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est à Bucarest. La Mission de l'OSCE en Croatie a tenu des consultations avec l'Initiative migration, asile et retour des réfugiés dans le cadre du Processus de coopération en Europe du Sud-Est dont le secrétariat est basé à Skopje.

Un certain nombre de représentants d'organisations et initiatives régionales et sous-régionales, dont l'Initiative adriatique-ioniennne, le Conseil euro-arctique de la mer de Barents, l'ICE, la CEI, l'OTSC, le GUAM et l'Organisation de la coopération de la mer Noire ont participé au Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana les 5 et 6 décembre. Des organisations régionales et sous-régionales ont été régulièrement invitées à participer à d'autres activités pertinentes de l'OSCE.

## *Interaction avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération et les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE*

Le Secrétariat, en commun avec la Troïka de l'OSCE, a continué à renforcer ses relations en 2005 avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération. L'objectif principal consistait à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport Harkonen résultant d'une décision du Conseil ministériel adoptée à Sofia sur l'OSCE et ses partenaires pour la coopération.<sup>1</sup>

En 2005, la coopération avec les organisations et institutions au delà de la région de l'OSCE a été encore intensifiée, en particulier dans le contexte de la *sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales* (New York, 25 et 26 juillet). Les relations ont été marquées par une participation réciproque accrue aux activités pertinentes ainsi que par la mise en commun accrue des informations, des expériences et des enseignements.

***Coopération entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens et asiatiques.*** Plusieurs documents récents du Conseil ministériel, tels que la Stratégie de Maastricht visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle, ainsi que la Décision de Sofia, ont souligné l'importance d'un renforcement du dialogue avec les Etats partenaires de l'OSCE, en reconnaissance de la nature transfrontalière et transrégionale des menaces modernes à la sécurité. Le rapport Harkonen a fourni des orientations importantes pour la réalisation de cet objectif. Dans ce processus, la Section de la coopération extérieure a apporté un appui continu et des conseils aux présidences belge et bulgare des groupes de contact méditerranéens et asiatiques.

Outre les activités régulières des groupes de contact, l'année 2005 a été marquée par trois événements majeurs. Les 25 et 26 avril, à Séoul, la Conférence OSCE-Corée sur les nouvelles menaces pour la sécurité et sur un *nouveau paradigme de la sécurité* a rassemblé des participants de l'OSCE et d'Asie. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire général de l'OSCE a mis l'accent sur l'importance de cette Conférence au regard des menaces à la sécurité et de l'interdépendance accrue concernant les questions de sécurité dans un monde globalisé.

Le chef de la Section de la coopération extérieure a présenté la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité. Suite aux attaques du 11 septembre, l'OSCE a revu ses priorités et ses instruments et a ajouté de nouvelles capacités.

1

Voir le rapport du Président en exercice et les rapports des présidents des groupes de contact respectifs avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération

L'OSCE a coopéré avec d'autres organisations et Etats partenaires et a reconnu le risque d'un débordement des menaces à la sécurité dans les régions adjacentes.

Dans leurs conclusions, les coprésidents (représentés par le pays hôte et la Présidence de l'OSCE) ont déclaré que la Conférence offrait un échange intéressant d'idées sur la définition des nouvelles menaces pour la sécurité et sur leurs manifestations. Le renforcement des relations entre l'OSCE et le Forum régional de l'ANASE a également été souligné comme une recommandation majeure de la Conférence.

Le Secrétaire général a été invité à prendre la parole lors d'une conférence tenue en Thaïlande sur *l'échange d'expériences dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains : perspectives de coopération* (Bangkok, 16 et 17 juin). Le Secrétaire général a souligné l'opportunité de cette conférence s'inscrivant dans le droit fil d'une des conclusions de la Conférence OSCE-Thaïlande de 2002 qui appelait à un renforcement de la coopération entre l'OSCE et les régions asiatiques pour répondre efficacement à des questions telles que la traite des êtres humains. Il a indiqué que cette question était la priorité majeure de l'OSCE, comme l'avait prouvé la nomination en 2004 d'une représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que la création au Secrétariat de l'OSCE d'une unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains. Les participants de la Conférence ont examiné la question de la traite des êtres humains en Asie et en Europe, le rôle capital des mesures juridiques et répressives dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que des solutions et modèles régionaux de coopération. Dans ses conclusions, le Président a suggéré de renforcer les relations entre l'OSCE et le processus de Bali.

Les 8 et 9 septembre, à Rabat (Maroc), le Séminaire méditerranéen annuel de l'OSCE a examiné *le rôle de l'OSCE et des partenaires méditerranéens pour la coopération dans le domaine des politiques de migration et d'intégration*. Le Secrétaire général a souligné que cette réunion reflétait un consensus transméditerranéen croissant sur les intérêts et les préoccupations communes en matière de sécurité ainsi que sur l'élargissement des valeurs et des principes communs. Le terrorisme, les migrations, l'intégration sociale et culturelle, et les moyens de maintenir la sécurité dans le respect des droits de l'homme figuraient au nombre des questions politiques majeures dans la région méditerranéenne, dans l'espace de l'OSCE et dans le monde entier.

S'agissant du thème principal de ce séminaire, le Secrétaire général a souligné le caractère transdimensionnel des migrations. Les implications économiques,

environnementales, culturelles et sécuritaires doivent être toutes examinées lorsqu'il s'agit de migrations. Pour ce faire, les participants ont préconisé un dialogue continu dans le cadre de l'OSCE entre les pays d'origine, de transit et de destination. Certaines des propositions découlant des débats concernaient des mesures visant à faciliter l'intégration des migrants et la conclusion de contrats spéciaux entre le pays des migrants et le pays hôte.

Approfondissant son dialogue avec les Etats partenaires de l'Organisation, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a tenu son troisième Forum parlementaire sur la Méditerranée (Sveti Stefan, 9 octobre). Dans son allocution liminaire, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a réitéré que l'Assemblée était résolue à intensifier le dialogue méditerranéen dans l'espace de l'OSCE comme la Déclaration de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de Washington en juillet l'avait déjà souligné. Dans son exposé, le Secrétaire général de l'OSCE a mis l'accent sur les perspectives après la Conférence de Rabat et fait ressortir la coopération de l'OSCE avec d'autres organisations sur l'amélioration du dialogue entre civilisations.

Un représentant de la Section de la coopération extérieure a participé à un atelier sur *les expériences de l'OSCE dans la promotion de la démocratie et de la sécurité coopérative : une inspiration pour les partenaires méditerranéens et au delà ?* tenu à Istanbul du 3 au 5 mars. Cette réunion, à laquelle 35 experts et représentants des gouvernements et de la société civile de la région méditerranéenne ont participé, a été organisée par l'Institut danois des études internationales, la Fondation Heinrich Boell et la Fondation turque d'études économiques et sociales. Les participants ont débattu d'initiatives visant à prendre en considération les expériences et les enseignements de l'OSCE dans des domaines, tels que l'observation des élections, le rôle des femmes et la création possible d'un institut régional de recherches sur la prévention des conflits en Méditerranée.

Suite aux invitations de l'Autorité palestinienne, la Présidence de l'OSCE a chargé le Secrétariat et le BIDDH d'envoyer une équipe d'évaluation des besoins en matière de formation pour une visite ponctuelle de courte durée dans les territoires palestiniens afin d'observer les élections présidentielles du 9 janvier. L'équipe a séjourné du 7 au 13 janvier dans les territoires palestiniens afin d'identifier les domaines dans lesquels l'OSCE pourrait offrir son expertise à l'Autorité palestinienne et à la société civile palestinienne et les a présentés au Conseil permanent.

La deuxième équipe de l'OSCE d'appui aux élections a été déployée en Afghanistan pour les élections dans le cadre de l'Assemblée nationale et les élections municipales du 18 septembre (pour davantage d'informations sur cette question, veuillez-vous reporter à la page 26)

La Troïka ministérielle de l'OSCE et les homologues des partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération se sont rencontrés avant le Conseil ministériel de Ljubljana. Les participants se sont félicités de la tenue de consultations plus régulières

sur des questions présentant un intérêt mutuel en 2005. Le Secrétaire général a exprimé son ferme appui à un renforcement du dialogue entre l'OSCE et ses partenaires.

**Coopération avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE.** La sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales (New York, 25 et 26 juillet) et la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales (New York, 17 octobre) ont offert aux organisations régionales la possibilité d'élargir leur relations mutuelles et d'approfondir les connaissances de leurs rôles et mandats respectifs. Dans ce contexte, en marge de la sixième réunion de haut niveau, le Secrétaire général de l'OSCE a tenu des discussions bilatérales avec ses homologues, notamment de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation des Etats américains, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union africaine.

Le Secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique a pris la parole devant le Conseil permanent pour la première fois le 14 novembre. Il a rappelé l'importance de la promotion, de la protection et de l'amélioration des valeurs communes de différentes cultures ainsi que du renforcement de la tolérance, du dialogue et de la coopération entre nations et peuples. Une discussion bilatérale a eu lieu entre les secrétaires généraux des deux organisations.

L'intérêt mutuel d'un échange de pratiques sur la lutte contre le terrorisme, notamment par le biais de contacts bilatéraux et d'échanges de meilleures pratiques, a continué d'être au centre de la coopération entre l'Unité d'action contre le terrorisme du Secrétariat de l'OSCE et les organisations régionales telles que celles mentionnées ci-dessus et l'Organisation de coopération de Shanghai. Le chef de l'Unité d'action contre le terrorisme a participé à une conférence à Alger sur *l'instauration d'une capacité de lutte contre le terrorisme en Afrique et dans les organisations sous régionales* qui a été organisée par l'US National Defense University et le Centre d'études stratégiques de l'Union africaine. Il a également rencontré des représentants de l'Union africaine et le personnel du Centre de lutte contre le terrorisme de l'Union basé à Alger avec lesquels il a discuté du partenariat avec l'OSCE.

L'Unité d'action contre le terrorisme a fait part de ses expériences en matière de lutte contre le terrorisme lors d'un séminaire régional sur la lutte contre le terrorisme (Le Caire, 17 et 18 février) tenu par la Ligue des Etats arabes, tandis que la Ligue a participé à deux ateliers de l'OSCE sur la question.

Sur demande du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, le Manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre a été traduit en arabe et présenté en avril en tant qu'exemple de coopération dans la mise en commun d'expériences entre les organisations régio-

nales. L'Allemagne a contribué au financement de cette traduction.

L'Unité et le Fond des élections ayant été établis dans le cadre de l'Union africaine, le BIDDH a partagé avec cette dernière ses connaissances et informations sur les questions relatives aux élections. En juin, un haut responsable de l'Union s'est rendu au BIDDH pour débattre des méthodologies d'observation des élections dans le cadre d'un dialogue continu entre les deux organisations.

Comme par le passé, les activités OSCE-partenaires asiatiques et le Séminaire méditerranéen de l'OSCE ont été l'occasion d'échanges entre l'OSCE et les

organisations régionales. Onze Etats membres du Forum régional de l'ANASE ont participé en tant qu'observateurs à la Conférence OSCE-Corée, et sept à la conférence tenue en Thaïlande. La Ligue des Etats arabes et l'Organisation de coopération de Shanghai ont participé au Séminaire méditerranéen tenu à Rabat. La Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la conférence islamique ont pris part à la *Conférence de l'OSCE sur la lutte contre l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*. Des représentants du Forum régional de l'ANASE, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de coopération de Shanghai ont pris part à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana.